

Note : Prière d'adresser par écrit toutes les corrections au présent procès-verbal, dans les 48 heures, à M. I. Milner, Secrétaire-adjoint, Bureau 108, YMCA, Jérusalem, Palestine. Conformément au règlement provisoire de l'Assemblée générale, toutes ces corrections seront portées aux procès-verbaux officiels, lors de leur publication.

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

PROCES-VERBAL DE LA VINGT-ET-UNIE SEANCE
(SEANCE PUBLIQUE)

tenue dans les locaux de l'YMCA, Jérusalem,
le mardi 8 juillet 1947, à 9 heures.

Présents :

PRESIDENT :	M. Sandstrom	Suède
	M. Hood	Australie
	M. Rand	Canada
	M. Garcia Granados	Guatemala
	Sir Abdur Rahman	Inde
	M. Entezam	Iran
	M. Blom	Pays-Bas
	M. Garcia-Salazar	Pérou
	M. Lisicky	Tchécoslovaquie
	M. Fabregat	Uruguay
	M. Sinic	Yougoslavie

SECRETARIAT : M. Hood Secrétaire général adjoint
M. Garcia Robles Secrétaire

Le PRESIDENT : La séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance comporte trois points :

Adoption de l'ordre du jour,
audition de M. Weizman,
audition de représentants de l'Agence juive.

Je pense que nous pouvons adopter cet ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

M. WEIZMAN, veuillez prendre place à la table.

M. CHAIM WEIZMAN prend place à la table.

M. WEIZMAN : Monsieur le Président, Messieurs, je vous suis reconnaissant de me permettre de venir vous exposer les idéaux et les principes qui animent notre mouvement et notre oeuvre dans ce pays où vous êtes chargés d'enquêter. Veuillez excuser ma lenteur. Ma vue est mauvaise et je dois me reporter à mon texte, ce qui rendra mon audition assez lente et désagréable.

J'ai eu le privilège d'être parmi ceux qui, au cours de la première guerre mondiale, soit environ de 1915 à 1918 et par la suite, ont négocié avec les hommes d'Etat la publication de la Déclaration Balfour. J'ai travaillé en particulier avec M. Balfour qui, avec le Premier Ministre, M. Lloyd George, était responsable de l'application de cette déclaration, de sorte que je suis peut-être assez compétent pour parler du sens de la Déclaration Balfour qui, paraît-il, cause bien des difficultés d'interprétation et soulève bien des controverses. J'ajouterai également que j'ai été mêlé intimement à cette affaire, après la publication de la Déclaration, et par la suite, après la rédaction du projet de Mandat, jusqu'à une époque récente. Et même actuellement, bien que je n'occupe plus aucun poste et que je ne parle qu'en mon nom personnel, je crois savoir plus ou moins ce que le peuple juif pense de la situation et je crois comprendre l'état d'esprit du Gouvernement britannique, du moins j'ai essayé de le faire toute ma vie. Par conséquent, sans trop vouloir vanter mes mérites, je crois, Monsieur le Président et vous Messieurs, pouvoir vous exposer le fruit d'une longue expérience et d'erreurs dont j'ai moi-même souffert.

Je commencerai par exprimer, en présence de cette commission et du public, ma profonde gratitude envers la puissance mandataire, la Grande Bretagne, qui a inauguré cette politique et

/qui pendant...

de nombreuses années, a cherché à collaborer avec nous à son application. Il est incontestable, quelle que soit la situation actuelle, que si nous admirons aujourd'hui en Palestine une grande communauté^{florissante}, tout ceci n'aurait pas été possible sans d'abord la conquête du pays par l'armée britannique, et ensuite sans l'autorité exercée par les Britanniques dans ce pays. Je désire en exprimer toute ma gratitude, quels que soient les événements qui se sont déroulés depuis. J'estime que ce qui se passe actuellement, que l'aggravation de nos rapports avec la Grande Bretagne - aggravation qu'avec de nombreux Juifs je déplore - n'est que temporaire, et cette période apparaîtra, avec le recul du passé, comme un épisode pénible.

Bien que l'initiative de la Déclaration Balfour soit venue d'abord de la Grande Bretagne, chacun sait que la Grande Bretagne a été à l'époque soutenue par les puissances alliées et associées, par la France, l'Italie, et surtout par les Etats-Unis d'Amérique. Et par la suite, le Mandat, la Déclaration Balfour et l'ensemble du régime de la Palestine étaient pour ainsi dire l'enfant de la Société des Nations, et la Grande Bretagne a joué le rôle d'un administrateur au nom de la S.D.N. Elle devait rendre compte de cette administration tous les ans à la Commission permanente des Mandats de la S.D.N. La Commission permanente des Mandats devait établir un rapport et le présenter à l'Assemblée de la S.D.N., qui exprimait son approbation ou sa désapprobation, totale ou partielle, des mesures prises par l'administration britannique en Palestine. Les choses se déroulèrent ainsi pendant près d'un quart de siècle, jusqu'en 1939, date de la publication du Livre Blanc, qui interrompit cette oeuvre et mit fin aux relations que nous avons alors avec l'administration, au grand regret de tous les hommes de bonne volonté de...

volonté de Palestine. La dernière mesure de la Commission permanente des Mandats de la S.D.N., en 1939, fut de déclarer le Livre Blanc incompatible avec l'esprit du Mandat tel qu'il était interprété à cette époque, et cette décision correspondait à l'opinion de la majorité, je pourrais dire de l'unanimité des membres de la Commission permanente des Mandats. La Commission permanente des Mandats déclara, à la majorité, que le Livre Blanc était incompatible avec le mandat et les choses en restèrent là, car la guerre éclata alors et l'oeuvre de la S.D.N. elle-même disparut dans un torrent de sang et de larmes.

Le mandat, à mon humble avis, avait deux buts : et qu'il me soit permis, avant de rentrer dans le vif du sujet, de dire un mot des motifs qui avaient incité la Grande Bretagne et peut-être d'autres amis à la fois de la Grande Bretagne et du peuple juif, à publier à cette époque la Déclaration Balfour. Je sais qu'on a dit beaucoup de sottises - qu'on excuse ce mot, je ne suis guère familier avec les finesses du langage parlementaire - au sujet de cette déclaration. Et le moment est peut-être venu de mettre les choses au point, tout au moins pour un homme qui, je crois, a été mêlé de très près, pendant des années, à l'histoire internationale et à celle du peuple juif.

Comme tout acte humain, la Déclaration Balfour avait deux mobiles principaux. Il est incontestable qu'elle était animée par un idéal. Les hommes d'Etat de l'époque, M^r. Balfour et Lloyd George, entre autres, désiraient avant tout récompenser dans une certaine mesure le peuple juif de la contribution que les Juifs avaient, au cours de milliers d'années, apportée à la civilisation humaine, fait qui, vous le savez, est connu de tous. MM. Lloyd George et Balfour étaient profondément religieux; ils connaissaient la Bible, sa valeur et son influence sur la /mentalité et la...

vie du peuple britannique et ils n'étaient que trop heureux de pouvoir rattacher cette influence aux autres influences de la Bible ou à la nation qui vit naître la Bible.

Je me souviens parfaitement qu'au cours de la première conversation que j'ai eue avec M. Lloyd George, bien avant qu'il soit question d'une Déclaration ou d'une initiative de ce genre, il me déclara sur un ton mi-sérieux mi-plaisant: "Vous me parlez de la Palestine, c'est la seule géographie que je connaisse et je connais la géographie de la Palestine presque mieux que celle du front actuel." Il était fier de participer à cette oeuvre et il est certain qu'un idéal poussa les hommes d'Etat de l'époque et surtout les deux principaux, à publier cette Déclaration.

Il y a eu, ainsi que je l'ai dit, une autre série de motifs, et ceux-ci étaient utilitaires; non pas utilitaires dans un sens purement matérialiste, ainsi que je vais l'expliquer dans un moment. Nous étions tous, le peuple britannique et ceux qui s'étaient associés à lui - j'étais de ce nombre et fier de l'être - engagés dans une guerre de vie ou de mort, dont dépendait l'existence de l'Empire britannique. Beaucoup dépendait de l'Amérique. Il y avait en Amérique une puissante communauté juive qui, pour une raison quelconque - c'était en tout cas l'opinion courante en Grande Bretagne à cette époque sinon la mienne - était soit parfaitement neutre, soit pro-allemande, du moins certains Juifs, les puissants Juifs allemands ou d'origine allemande. On pensait que cet acte de réparation, tout au moins sous forme de déclaration, pouvait nous gagner l'opinion d'un groupe puissant de Juifs américains.

Il existait également un autre groupe, le groupe sioniste, qui n'a jamais été pro-allemand. Il a toujours désiré la victoire

/britannique.

britannique. Mais nous voulions une communauté juive unie, en Amérique, qui soutienne le grand effort de guerre derrière le président Wilson, lequel préparait soigneusement la nation à l'entrée en guerre, une communauté qui puisse participer elle-même à la campagne et l'on estima que la Déclaration Balfour pourrait aider à nous gagner l'opinion de cette communauté. Je crois qu'elle a eu un certain effet et j'estime qu'à cet égard elle a atteint les buts que l'on se proposait alors.

Il existait également à l'époque une autre communauté qui jouait un grand rôle dans la guerre : la communauté juive de Russie. C'était, vous vous en souviendrez, avant que la Russie soit divisée et avant que la Pologne recouvre son indépendance et la communauté juive de Russie était alors la plus importante du monde. Elle comptait six millions de personnes et son opinion comptait beaucoup dans ce concours de circonstances. Nous poursuivions alors deux buts : l'un purement idéaliste, et l'autre en partie utilitaire, dans le sens que j'ai essayé d'expliquer. J'espère qu'on me pardonnera de m'être étendu si longtemps sur ce sujet, mais j'ai pensé que le moment était venu et, étant donné mon grand âge, il est possible que je n'aie pas une seconde fois l'occasion de faire le jour sur cette question; c'est pourquoi je me permets de vous en parler aujourd'hui.

Les différentes nations, en particulier la Grande Bretagne, les Etats-Unis, la France et l'Italie, se rendaient compte que les misères et les persécutions qu'avaient endurées les Juifs au cours de leur histoire étaient en grande partie dues à leur situation anormale dans le monde. En quoi la situation des Juifs dans le monde est-elle anormale ? Par quoi est-elle caractérisée ? Par un fait qui a été souvent cité ici, si j'en

/crois les...

crois les rapports. J'ai employé l'expression pour la première fois en parlant devant la Commission royale. C'est qu'ils sont sans foyer. Qu'il me soit permis d'ajouter un commentaire. Je ne veux pas parler de l'absence de foyer des Juifs pris isolément. Il existe des groupes de Juifs dans le monde qui ont des foyers où ils vivent très bien : les Juifs d'Amérique, les Juifs d'un grand nombre de pays de l'ouest et du nord-ouest, les Juifs de Suède, du Danemark, de France et autrefois ceux d'Allemagne, mais en tant que collectivité, en tant que groupe ethnique, ils sont sans foyer. Ils existent sans exister. Ils constituent une nation et ils manquent de ce qui représente la base d'une nation. Ils sont une âme sans corps. Ils possèdent de nombreuses caractéristiques propres et marquées qui n'ont pas disparu à travers les siècles, à travers les années de martyr et de migration, et en même temps ils manquent des éléments essentiels qui caractérisent une nation. Lorsqu'on demande à quelqu'un de définir un Polonais, un Français, un Suisse, il fait allusion dans sa réponse à un pays, à certaines institutions, aux institutions parlementaires et l'homme de la rue saura exactement de quoi il s'agit. Un Polonais, un Français, un Suisse ont un passeport. Si vous demandez à un Juif ce qu'il est, il devra donner une longue explication pour se faire comprendre. Et un homme qui doit fournir une longue explication pour faire comprendre qui il est est toujours suspect, et de la suspicion à la haine et au mépris, il n'y a qu'un pas. J'essaie d'expliquer les choses le moins tragiquement possible. Je ne veux pas décrire le drame qu'elles représentent en réalité. Ces faits ont rendu la situation des Juifs dans le monde anormale et la conséquence logique de l'anomalie

/de cette situation...

de cette situation est que leurs relations avec le monde extérieur sont anormales.

La Palestine est actuellement en voie de construction et elle possède une communauté active et cependant il y a aujourd'hui des Juifs, j'ignore combien mais il y en a, qui nient: a) qu'il y a des Juifs, b) qu'ils sont Juifs, c) qu'il existe une Palestine, d) que cette Palestine est nécessaire. Toutes ces contradictions jettent la confusion dans l'esprit du Gentil, qui ne comprend pas, et lorsqu'on ne comprend pas quelqu'un, on commence à le soupçonner. Et du soupçon à la haine, il n'y a qu'un pas. On a estimé qu'il pouvait être remédié à cette situation en rendant la situation des Juifs normale, en faisant d'eux des êtres comme les autres, et en leur donnant les éléments de stabilité qui leur manquent. De là le désir ardent d'un grand nombre de Juifs de se constituer une vie normale qui leur soit propre et leurs tentatives dans ce sens. Et où pourraient-ils le faire, sinon en Palestine ?

"Pourquoi la Palestine ?" Je crois l'avoir déjà expliqué, c'est mon devoir, bien que je n'aie jamais pensé que ce soit nécessaire. Pourquoi pas le Kamtchatka, l'Alaska, le Mexique ou le Texas ? Il existe de nombreux pays inhabités. Pourquoi les Juifs choisissent-ils un pays dont la population refuse de les recevoir amicalement, un petit pays qui a été négligé et qui est resté inculte pendant des siècles ? Il semble surprenant de la part d'un peuple pratique et habile comme les Juifs de verser leur sueur et leur sang et de concentrer tous leurs efforts dans les sables, les rochers et les marécages de la Palestine. Je pourrais, si je voulais me permettre de plaisanter, dire que ce n'est pas notre faute, ce n'est pas la faute des Juifs qui sont ici, c'est celle de l'oise qui a été guidé par

/l'inspiration...

l'inspiration divine. Il aurait pu nous conduire aux Etats-Unis et au lieu du Jourdain, nous aurions eu le Mississippi. La tâche aurait été plus facile, mais il a choisi de s'arrêter ici. Nous sommes un vieux peuple et nous avons une vieille histoire et personne ne peut renier son histoire et repartir à zéro. Ce que je dis peut vous paraître obscur, mais en voici la preuve: presque en même temps que la colonisation de la Palestine, un autre projet de colonisation prit corps dans une autre partie du monde, très loin d'ici, plus près d'un grand nombre de nations, dont certains des représentants siègent à cette Commission. Il s'agit de la colonisation en Argentine. L'établissement de Juifs en Argentine a commencé, ainsi que je l'ai dit, presque en même temps que la tentative de colonisation de la Palestine. Comparons ces deux pays : l'Argentine était un vaste pays au sol vierge, doté d'un gouvernement bienveillant. Il n'y avait pas d'opposition. Bien au contraire, le Gouvernement désirait recevoir des Juifs à n'importe quelles conditions, à l'époque du moins, car j'ignore ce qu'il en est actuellement. D'ordinaire ce désir ne dure pas longtemps, mais il existait et les Juifs allèrent en Argentine. Ils y allèrent sous la conduite d'un Comité puissant, disposant de fonds importants, s'élevant à environ dix millions de livres-or. Cette somme représentait à l'époque peut-être de cinquante à soixante-quinze millions de la monnaie actuelle. Ils se mirent au travail sous les meilleurs auspices possibles. Actuellement, il n'y a plus en Argentine que quelques colonies juives. Elles sont excellentes et habitées par un bon peuple qui travaille dur à la terre, mais il n'y a que quelques villages juifs. Les jeunes générations, de nombreuses colonies juives émigrent progressivement à Buenos-Aires, où ils deviennent avocats et docteurs. Phénomène habituel que nous avons déjà vu dans l'évolution économique /et sociale...

et sociale d'une communauté juive entourée d'une majorité de non-Juifs.

Nous avons commencé en Palestine à la même époque. Vous avez vu ce pays. Il est maintenant attrayant; dans de nombreuses régions, il est couvert d'arbres et de prairies, mais je me souviens lorsque j'y vins pour la première fois en 1908 et ensuite lorsqu'en 1918 j'y voyageais avec le général Allenby, le grand général en chef qui fit la conquête de la Palestine: je fis le voyage avec lui de Ramalah et de Tel-Aviv à Jérusalem et nous nous déplaçons à travers un pays désert et stérile. Il n'y avait pas alors beaucoup de verdure et il se tourna vers moi et me dit: "Je croyais que vous étiez un homme raisonnable. Croyez-vous réellement que quelqu'un viendra s'établir ici?" Tout ce que je pus répondre à Allenby, pour lequel j'avais un profond respect, fut: "Eh bien, mon général, attendons encore vingt ans, peut-être alors aurons-nous l'occasion de nous rencontrer et de discuter à nouveau de la question. Nous nous sommes rencontrés et nous avons discuté à nouveau de la question. Il changea alors d'avis et le fit connaître publiquement. Ce progrès est dû au fait qu'il s'agit de la Palestine. La Palestine, pour des raisons que je n'ai pas besoin de développer, galvanise l'énergie et l'ardeur du peuple juif, ce que ne ferait aucun autre pays. Dès qu'un Juif entre en contact avec la Palestine, il éprouve l'impression d'y être revenu. Je ne prétends pas que tous les Juifs éprouvent cette impression ni que tous l'éprouvent immédiatement. Mais ce sont des sentiments qui se développent en chacun de nous et les rochers, les marécages et les sables de la Palestine deviennent pour nous un bien précieux, sur lequel nous versons notre sueur et notre sang et pour lequel nous/dépensons en efforts et en habileté pour faire /de ce pays...

de ce pays ce qu'il est.

J'ai donné quelques-unes des raisons de la Déclaration Balfour en 1917. Elles étaient, ainsi que je l'ai dit, idéalistes et également utilitaires. Elle est née également de cette idée que la situation des Juifs serait modifiée et leurs souffrances allégées s'ils avaient un pays où ils puissent aller. Ces raisons étaient valables en 1918, elles le sont a fortiori mille fois plus aujourd'hui. Je crains que les raisons qui nous poussèrent en 1904, 1905 et 1906 à prévoir le problème juif et qui nous valurent à l'époque de passer pour des rêveurs et des utopistes cherchant à réaliser l'impossible, je crains dis-je que ces prévisions ne se soient réalisées plus d'une fois. Six millions de Juifs sont morts en Europe et des centaines de milliers languissent actuellement soit dans des camps de personnes déplacées ou dans des pays où ils sont indésirables. C'est la preuve que la situation exige une solution rapide. J'insiste, Messieurs, une solution rapide. Je me suis permis, il y a un an, et peut-être la chose parut-elle excessive, d'avertir la Commission anglo-américaine que le temps presse. Je suis assez vieux pour renouveler cet avertissement: le temps presse. Nous avons perdu tellement de sang que nous ne pouvons nous permettre d'en perdre davantage. C'est pour nous une question de vie ou de mort. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre. La situation des Juifs dans le monde est actuellement tragique. En Palestine, elle est quelque peu différente et certains aspects de la situation nous donnent confiance. Je ne voudrais pas vous donner l'impression d'être un prophète de malheur. Je n'ai jamais cru que l'on puisse bâtir la Palestine avec des jérémiades.

Certains faits nous réconfortent : l'attitude des

/Etats-Unis, celle..

Etats-Unis, celle de l'opinion publique en Grande Bretagne (en dépit de ce que j'ai dit au sujet des difficultés passagères, car je suis sûr qu'elles ne sont que passagères), et enfin, ce qui n'est pas moins important, l'attitude de l'Union soviétique. Nous avons lu avec plaisir le message du Président Truman à Ibn Saoud, qui exprime très clairement l'attitude du Gouvernement américain envers le développement du foyer national juif. J'ai vu également avec plaisir et je lui en suis reconnaissant, la déclaration de M. Gromyko dans son discours si réfléchi et qui aurait pu, si l'on peut me permettre cette expression, être prononcé par un sioniste. Je suis sûr qu'il n'est pas sioniste. Je ne veux pas l'offenser de cette manière, mais il n'en est pas moins vrai que son discours était empreint du meilleur esprit sioniste.

Il existe un autre aspect de la question, qui n'a certainement pas manqué d'attirer votre attention. Jusqu'à présent, le travail, les fonds et tout ce que vous avez pu voir constitue le foyer national et a été créé de nos propres mains. C'est là un fait sur lequel je tiens à attirer l'attention de la Commission. L'un des grands reproches que l'on adresse généralement aux Juifs est le suivant : "Certes, vous êtes peut-être de braves gens et il est incontestable que vous respectez les lois du pays où vous vous établissez. Vous payez vos impôts, vous ne volez pas, etc.. mais voyez-vous, il y a quelque chose en vous qui n'arrive pas à nous plaire. Vous venez toujours quand tout est prêt. Vous vous installez au premier étage du bâtiment. Les fondations, les travaux pénibles de terrassements, de maçonnerie ont été faits par les autres; quand tout est prêt, que les pièces sont peintes et que le lit est fait, vous entrez et louez un bel appartement. Voilà ce que nous n'aimons pas."

/C'est la raison...

C'est la raison pour laquelle les Juifs sont généralement traités de parasites : non pas dans le sens ordinaire du mot, mais dans ce sens particulier.

En Palestine il y avait des marécages : nous les avons asséchés. Il y avait des pierres : nous les avons recouvertes de cultures. Il n'y avait pas de maisons : nous en avons construit. Le pays était malsain, nous l'avons assaini. Tout ce qui a été fait ici, depuis la modeste demeure du colon jusqu'à l'Université du Mont Scopus, a été conçu et réalisé par les Juifs. Non seulement avec leur argent, mais également avec leur travail. Ces résultats nous permettent d'être fiers et d'envisager l'avenir avec confiance. Si on nous offre la moindre possibilité, nous pouvons faire aussi bien que n'importe qui. Je ne prétends pas que nous soyons ni meilleurs ni pires que les autres; nous ne valons ni plus ni moins que les autres mais nous n'avons pas les mêmes possibilités. Ici, l'occasion s'est présentée, occasion née des circonstances et, à mon avis, nous en avons tiré le maximum.

Il y a quelque chose qui doit être dit et je le dis en toute humilité. D'autres peuples ont colonisé de grands pays, des pays riches. Ils y ont trouvé en arrivant des populations arriérées. Vous savez ce qu'ils ont fait pour ces populations arriérées. Je ne suis pas un historien et je n'ai pas à juger l'oeuvre colonisatrice des différentes grandes nations dans les pays arriérés, mais si nous comparons notre influence sur les Arabes à celle de l'oeuvre colonisatrice des autres peuples, je crois pouvoir affirmer que les résultats que nous avons obtenus soutiennent la comparaison avec ceux obtenus par les autres. En fait, l'administration de la Palestine elle-même, que l'on ne saurait soupçonner d'une sympathie excessive à notre /égard...

égard - vous voyez que je pèse mes mots car j'aurais pu employer une expression plus sévère, mais là n'est pas la question - que l'Administration, dis-je, reconnaît que les Arabes bénéficient du travail des Juifs. Le Livre Bleu que je me suis efforcé de lire avant de comparaître devant vous, l'admet. Ce document reconnaît que nous avons fait quelque chose de bien, mais que nous avons également créé quelque chose de mal : nous avons créé une disparité entre nous et la population locale. Les travaux effectués dans un pays, l'oeuvre colonisatrice, la construction d'un pays, la création d'une vie sociale, tout cela ne ressemble pas à un convoi de navires qui se déplace d'ordinaire à la vitesse du plus lent. Chaque nation progresse à un rythme qui est fonction de ses qualités, de ses capacités et des conditions qui lui sont propres. On ne peut supprimer ses qualités particulières pour éviter une disparité. Il existe toujours une disparité lorsqu'il y a deux populations différentes. Je reconnais que cet état de choses a créé certaines difficultés à l'administration. Je ne doute pas que l'administration de la Palestine ait eu des difficultés. Je suis prêt à l'admettre. Nous avons provoqué beaucoup de difficultés à l'administration de la Palestine. Je le regrette beaucoup. Je me suis efforcé de les atténuer, mais les hommes sont sur la terre pour se créer des difficultés les uns aux autres. Si la vie se déroulait sans heurts sur la terre, comme une classe d'élèves obéissants et un peu "Sainte Nitouche", le monde serait terriblement monotone et personne ne voudrait y vivre. Les difficultés existent. C'est la lutte pour la vie. C'est un conflit entre des conceptions et des intérêts divergents. L'administration voudrait que nous progressions lentement. Je reconnais que cela aiderait peut-être sa tâche. Mais nous avons été poussés par toutes les furies du /monde. Nous ne...

monde. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être lents. Chaque ralentissement de notre progrès nous coûtait autant de morts et autant de destructions. Chaque Juif que nous avons sauvé de l'enfer de l'Europe a été pour nous un gain inappréciable. Il en résulte que notre conception de la vitesse et celle de l'administration sont nécessairement différentes. Il n'est pas tout à fait juste de parler de disparité dans ce sens.

Je voudrais traiter d'un autre sujet qui soulève également de grandes controverses. Quest-ce qu'un foyer national ? Que signifie cette expression ? A-t-on eu l'intention de faire de ce foyer national un Etat ? Si, pour une seconde, je m'érigeais, ce que je ne fais pas, en historien du mouvement sioniste, je pourrais expliquer comment est née l'expression "foyer national". Nous sommes venus en 1917 et il nous a fallu construire le pays. Le gouvernement de Sa Majesté attendait de nous que nous bâtissions la Palestine. Ni le Gouvernement britannique ni nous-mêmes peut-être ne nous rendions compte de toutes les difficultés auxquelles nous aurions à faire face. Il fallait créer un instrument qui permette cette construction. Autrefois, les pays arriérés étaient construits par des compagnies à charte. Vous avez tous présent à l'esprit le cas de la Compagnie des Indes. Mais il était difficile de constituer des compagnies à charte en 1918, au début du XXe siècle. La conception wilsonienne du monde ne l'eût pas permis. Il a donc fallu créer quelque chose à la place: c'est l'Agence Juive qui a eu à jouer le rôle d'une compagnie à charte, qui a dû diriger la colonisation, l'immigration, l'amélioration des terres et accomplir toutes les tâches qui incombent d'ordinaire à un Gouvernement, et ce, sans être vraiment un gouvernement. Nous avons eu toutes les difficultés et aucun des avantages d'un gouvernement. Le Mandat a fait à l'Agence Juive
/une situation...

une situation spéciale. Ce n'était guère un privilège, mais plutôt une lourde charge. L'expérience amère de longues années en témoigne.

Différentes personnalités du Gouvernement britannique nous ont reproché d'aller trop vite. Les Juifs nous ont reproché d'aller trop lentement. Je l'ai toujours regretté et je le regrette encore maintenant. On me reproche constamment de ne pas demander l'immigration de cent mille ou de cent cinquante mille Juifs. Nous pourrions le faire, sans la malveillance du gouvernement britannique. On m'a dit également "vous n'êtes pas assez énergiques", "il faut élever la voix et convaincre le Gouvernement britannique que c'est nécessaire". Je ne vous dirai pas ce que j'ai répondu. Mes réponses ont été enregistrées en leur temps. Mais j'ai échoué à plusieurs reprises. C'est une situation très difficile que de se trouver ainsi pris entre le marteau et l'enclume. Mais notre oeuvre se poursuivra, nous en sommes persuadés. Si nous pouvons acheter de la terre, si nous pouvons introduire des immigrants juifs, qu'il s'agisse ou non d'une immigration sur une grande échelle, que cette immigration corresponde ou non aux besoins actuels des Juifs, à la longue néanmoins, à l'heure que Dieu fixera, le pays deviendra un Etat juif.

Il n'y avait aucun doute sur cette question dans l'esprit des hommes d'Etat de l'époque ni dans celui de leurs collaborateurs, et j'ai vraiment cherché à travailler honnêtement et consciencieusement et en bonne entente avec toutes les parties intéressées. Nous avons tous cru que nous aboutirions à un Etat juif.

La difficulté réside, je le répète, dans le rythme de l'évolution. Certains britanniques me disaient: "Vous allez

/trop vite...

trop vite, vous aurez peut-être un Etat dans cinquante, soixante ou soixante-dix ans". Nous avons pensé que cela pourrait être plus rapide. Nous tournions dans un cercle vicieux. Je vais vous expliquer ce que j'entends par là. Afin de mener à bien l'oeuvre que nous avait confiée le Mandat, nous avons besoin de terre. Il nous fallait améliorer cette terre, mettre en valeur des territoires désertiques, introduire un grand nombre d'immigrants (de vingt à quarante mille par an), les installer, organiser l'éducation, résoudre les problèmes sociaux, créer des hôpitaux, etc.. Il nous faut des pouvoirs équivalant à ceux d'un gouvernement parce que notre oeuvre, la cadence de l'immigration dépendent de la capacité d'absorption du pays. Or, il n'y avait pas de capacité d'absorption dans le pays. La capacité d'absorption ne pousse pas sur les arbres. On ne saurait trouver de capacité d'absorption sur les collines de Jérusalem. Les collines de Jérusalem sont très belles, mais on ne peut pas en vivre, à moins de les mettre en valeur. Nous nous sommes donc trouvés placés devant ce dilemme : afin de créer la capacité d'absorption à l'échelle nécessaire, il nous faut des pouvoirs d'un gouvernement et pour les avoir, il faut que nous soyons la majorité dans le pays. Nous avons besoin d'immigration et de mise en valeur à une échelle que seul un gouvernement peut nous donner. D'une part, nous avons besoin d'un gouvernement et d'autre part, nous ne pouvons avoir de gouvernement qu'après avoir introduit un grand nombre d'immigrants dans le pays. Voilà le cercle vicieux dans lequel nous tournions, que nous avons essayé de briser. Malgré tous nos efforts, nous avons échoué.

Je crois avoir suffisamment exposé notre conception des attributions de l'Agence; j'ai traité de ce que j'appelle la /critique injuste...

critique injuste du Gouvernement sur la disparité. J'ai fait ressortir que la disparité est un phénomène naturel que l'on ne saurait éviter. On ne peut l'éviter qu'en cessant toute activité, ce qui signifie la stagnation. Je pourrais, à ce sujet, dire que, dans une certaine mesure, la disparité aurait pu être évitée si l'autre partie de la population, la partie arabe, avait été disposée à collaborer avec nous autant que nous étions disposés à collaborer avec elle. Mais les Arabes se sont tenus à l'écart. Souvent j'ai entendu, dans la bouche d'Arabes bienveillants - il n'y avait là aucune hostilité, nous avions des rapports très amicaux - "Vous autres Juifs, vous êtes un peuple bizarre, vous êtes venus en Palestine et vous possédez les meilleures terres du pays". En fait, d'aucuns - je ne les nommerai pas - me disaient: "Vous avez fait une bonne affaire à nos dépens. Nous vous avons vendu à bas prix telle ou telle pièce de terre; si nous avions attendu dix ans de plus, nous aurions pu vous la vendre le double ou le triple." Les Arabes aiment l'argent autant que nous - Ce n'est pas un trait particulier aux Juifs. Je leur ai répondu: "Vous semblez oublier, Messieurs, que grâce à nos efforts nous en avons fait de la bonne terre. Si vous faisiez de même, vos terres seraient aussi bonnes, sinon meilleures que les nôtres. Ne nous reprochez pas d'avoir amélioré la partie des terres que vous nous avez vendues, parce que vous ne pouviez rien en faire".

On nous reproche également de bouleverser l'état de choses existant. Il est évident que toute administration - et l'administration britannique ne diffère pas à cet égard de l'administration néerlandaise ou de l'administration française - répugne à bouleverser l'état de choses existant. L'administration aime que les choses aillent doucement, sans heurts. Lorsqu'un

/administrateur...

administrateur arrive dans un pays arriéré, il a une méthode préconçue qu'il applique au pays. Les Britanniques, par exemple, qui sont ceux que je connais le mieux à cet égard, en arrivant dans un pays arriéré, assainissent le pays. Ils y instituent une certaine justice. Ils créent des moyens de communication, ils donnent à la population une certaine éducation. Tout ceci est fait doucement, tranquillement, sans trop de dynamisme. Ce n'est pas que ce soit par trop statique, mais ils n'aiment pas ce dynamisme des Juifs qui sont toujours pressés et bouleversent toujours la routine de l'administration. Il est parfaitement naturel qu'un administrateur pense ainsi. Un de mes amis me disait souvent: "Ces maudits Juifs sont gênants, ils ne peuvent jamais accepter un refus; si vous les mettez à la porte, ils rentrent par la fenêtre". Je lui répondais: "Nous ne pouvons pas nous permettre d'accepter un refus, nous n'avons pas le temps; si on nous refuse telle ou telle chose, cela signifie la perte de centaines de milliers de vies humaines. C'est une question de vie ou de mort pour nous. Un peu d'eau ici, un petit lopin de terre là, tout cela représente beaucoup de vies humaines. Pour vous, cela représente simplement une fraction des vastes territoires que vous possédez, que vous avez possédés suffisamment longtemps et que vous gardez. Vous jouissez de la sécurité, mais nous n'avons aucune assurance pour notre avenir".

Il en résulte que quelquefois on ne nous donne pas la préférence. Je ne veux pas dire que nous soyons victimes d'une discrimination, bien que certaines lois, résultant du Livre Blanc, constituent vraiment une discrimination, mais c'est plutôt la conséquence d'un état d'esprit. L'administration britannique voudrait être équitable envers les deux parties de la population.

/En ce qui nous...

En ce qui nous concerne, ce rythme lent ne nous suffit pas. Il peut suffire aux Britanniques. Il peut suffire aux Arabes. Je crois, d'après ce qui se passe en Grande Bretagne, qu'il ne suffit même plus au peuple britannique.

Voyez le contraste entre le Mandat et le Livre Blanc. Le Mandat préconise la colonisation. Le Livre Blanc non seulement la décourage, il l'arrête. Le mandat préconise la colonisation intensive. Le Livre Blanc la décourage. Le Livre Blanc annule le mandat. C'est pourquoi nous devons nous opposer de toutes nos forces au Livre Blanc.

Le Livre Blanc a eu deux effets néfastes. Il a affecté les relations entre Juifs et Arabes. Pourquoi les Arabes écouterait-ils les ouvertures des Juifs s'ils savent qu'avec un peu de violence, comme ce fut le cas en 1934-1935 et de 1936 à 1939, ils peuvent obtenir tout ce qu'ils veulent et plus encore. Tous nos efforts pour essayer de les persuader qu'il était de l'intérêt des deux parties d'aboutir à un accord échouèrent lorsque le Gouvernement britannique nous torpilla pour ainsi dire avec le Livre Blanc.

Le Livre Blanc a également eu un autre effet néfaste. Je l'affirme de toutes mes forces, solennellement. Le Livre Blanc a provoqué chez les Juifs certaines réactions qui sont entièrement contraires à leur esprit et à leur tradition. "Tu ne tueras pas", ce commandement était ancré en nous depuis le Mont Sinaï. Il eût semblé inconcevable, il y a dix ans, que les Juifs eussent pu enfreindre ce commandement. Malheureusement, c'est ce qui se produit actuellement et personne ne le déplore plus que la majorité des Juifs. La honte m'accable d'avoir à aborder ce sujet devant vous, Messieurs; j'espère que les mesures prises sur le plan international, d'accord avec la Grande-Bretagne, feront

/disparaître...

disparaître cet état de choses.

Le Mandat est né de l'espoir. Le Livre Blanc est né de la peur. La peur qui a été introduite dans le monde par Hitler, par le nazisme, par tous ces nuages noirs qui couvraient l'horizon des Juifs avant la guerre. Elle s'est exprimée sous de nombreuses formes, en particulier sous celle du Livre Blanc. Elle est née de la politique d'apaisement : apaisement de l'Allemagne, apaisement des Arabes. La nation britannique a payé cher cette politique d'apaisement. Elle l'a payée par une guerre sanglante et dévastatrice. Elle devra en subir les effets pendant encore de nombreuses années. Nous avons dû tous en souffrir. Les Juifs de Palestine ont payé cet apaisement sous la forme du Livre Blanc. Le plus regrettable est que cela n'ait servi à rien. Cet apaisement a été stérile.

Au dernier congrès qui eut lieu à Bâle, j'ai dit, dans mon discours d'inauguration, et je le répète aujourd'hui : "Chaque fois qu'un nouveau pays était sur le point de tomber sous les griffes de la Gestapo, nous avons demandé que les portes du foyer national soient ouvertes pour sauver des chambres à gaz le plus grand nombre possible des nôtres. A nos prières, on fit la sourde oreille. Il semble que pour certains le Livre Blanc ait été plus sacré que la vie elle-même. Quelquefois on nous disait que notre exclusion de la Palestine était nécessaire pour rendre son dû à une nation dotée de sept territoires indépendants couvrant en tout un million de milles carrés. D'autres fois, on nous disait que l'admission de nos réfugiés pourrait compromettre la sécurité militaire pendant la guerre. Il était plus facile d'abandonner les Juifs à une mort certaine que d'organiser les moyens de surmonter les difficultés. Lorsque la nécessité, l'instinct d'auto-défense se heurtait au Livre Blanc,

/on se trouvait...

on se trouvait devant des cas comme le "Struma", le "Patria" et le "Mauritius".

Vous pourrez peut-être demander quelles sont ces tentatives auxquelles j'ai plusieurs fois fait allusion, en vue de conclure un accord avec les Arabes. Je peux parler en mon nom personnel et je suis sûr de pouvoir le faire également au nom de nombreux collègues ou ex-collègues sionistes en disant que dès le début, deux mois après la Déclaration Balfour, c'est une des premières tâches auxquelles je me suis consacré, et certains m'ont aidé à entrer en contact avec les chefs arabes. Ce fut le cas même antérieurement; il est inexact, et je le dis à dessein, qu'ainsi que l'affirment les Arabes et ceux qui sont plus ou moins leurs amis, la Déclaration Balfour ait été faite à l'insu des Arabes. Non seulement la Déclaration Balfour a été un acte public, mais au premier rang des personnalités qui ont procédé à l'enquête préparatoire figure feu Sir Marc Sykes, un homme qui connaissait les Arabes et que je connaissais. Les archives du Foreign Office britannique pourraient le confirmer. Il a rendu compte de toutes les démarches au représentant des Arabes, au Sherif de la Mecque de l'époque, devenu depuis le Roi Hussein. Ce dernier a été tenu parfaitement au courant de ce qui se passait. Et ceci est antérieur à la Déclaration Balfour.

Après la publication de la Déclaration Balfour, en novembre 1917, je vins en Palestine et en Egypte, au début de mars 1918. Pendant des semaines, je cherchai à entrer en contact avec toutes sortes de chefs arabes, en commençant par M. Nimir, le vénérable éditeur du "Mokattan" - je crois qu'il a 96 ans - pour finir avec les lettrés de l'Université Al Azhoer et de nombreux chefs arabes de la Syrie, du Liban et de la Palestine, qui vivaient alors en Egypte, car le reste de ces pays, et la Palestine elle-même en particulier...

même en particulier, étaient encore sous la domination ottomane et en état de guerre.

Lorsque je vins en Palestine, en juin et juillet 1918, avec le consentement du commandant en chef, le général Allenby, j'entrepris un voyage long et dangereux dans le désert. Il n'était pas possible à l'époque de se rendre en Transjordanie aussi rapidement et confortablement que maintenant. Je suivis presque le même chemin que mes ancêtres il y a quatre mille ans et j'arrivai enfin en Transjordanie afin d'y rencontrer l'homme qui se tenait sur le flanc droit des armées arabes en Transjordanie, à la tête d'un groupe de trois mille arabes, je crois.

J'entrai en conversation. Je lui expliquai exactement ce que nous désirions faire, comment nous pouvions l'aider, s'il le désirait, et que nous aurions aimé avoir son appui s'il pouvait nous l'accorder. Cette conversation fut suivie de beaucoup d'autres. Je fais allusion à l'Emir Feyçal qui devint le roi Feyçal d'Irak. Ces conversations firent naître une amitié qui dura le reste de la vie, malheureusement courte, du roi Feyçal. Je pourrais ajouter que depuis cette époque j'ai visité de nombreuses fois la Transjordanie, et les Cheiks de Transjordanie sont venus nous rendre visite en Palestine. Ces cheiks furent stupéfaits de voir la mise en valeur de la Palestine et me proposèrent naïvement de me rendre en Transjordanie où ils pensaient que je pourrais obtenir les mêmes résultats. Je leur répondis que certains obstacles s'y opposaient et qu'il valait mieux ne pas en parler beaucoup. Mais il n'y avait pas chez eux la moindre trace d'hostilité.

Il existe par exemple en Syrie un personnage actuellement très violent dans ses protestations contre le sionisme et son oeuvre. Je crois que c'est le Premier Ministre de Syrie. Il s'appelle Jamal Nardam. C'est une vieille connaissance à moi.

/Je suis sûr...

Je suis sûr que je le gêne en faisant cette déclaration. C'est probablement le genre d'homme qui dirait que nous sommes amis mais qui ne voudrait pas me saluer dans la rue. Il lui serait désagréable d'avouer publiquement qu'il me connaît. A cette époque, je ne me rappelle pas la date exacte mais c'est assez récent, sous la première présidence de Léon Blum, Jamal Mardam désirait un traité entre la Syrie et la France et il me demanda de lui venir en aide. Je fis de mon mieux. Si, par la suite, le traité fut rompu, je ne crois pas qu'on puisse m'en tenir responsable.

C'est un exemple. Il en existe bien d'autres. Je ne veux pas vous fatiguer par des énumérations mais pas une année ne s'est passée sans qu'une tentative ne fût faite pour aboutir à un accord avec les Arabes. Si ces tentatives échouèrent, un petit groupe conduit par le Grand Mufti en est seul responsable. Il porte la lourde responsabilité d'avoir constamment empêché la conclusion d'un accord.

Même actuellement, vous avez pu vous en rendre compte par vous-mêmes, dans de nombreux domaines de l'activité économique, tels que le Comité des agrumes, la Concession de la Mer Morte et bien d'autres, Juifs et Arabes s'efforcent de travailler en commun; il en est de même dans certaines municipalités. Haifa est un excellent exemple d'une municipalité mixte de grande importance commerciale; c'est la ville la plus importante de Palestine. A Haifa, les deux éléments semblent travailler en bon accord, à moins qu'un mauvais génie n'intervienne pour provoquer la discorde. Jusqu'à présent, le mauvais génie n'a pas réussi, mais ses confrères sont très actifs en Palestine.

Toutes ces tentatives pour aboutir à un accord n'ont jamais cessé et elles ne cesseront que lorsque nous commencerons à nous

/entendre...

entendre. L'une des principales conditions préalables à une telle entente est la création d'un régime précis et clair basé sur l'égalité entre Juifs et Arabes.

LE PRESIDENT : Désirez-vous un instant de repos ?

M. WEIZMAN : Je serais heureux de pouvoir me reposer cinq minutes.

LE PRESIDENT : La séance est suspendue pour dix minutes. Je prie le public de ne pas sortir car il lui serait difficile de retrouver place en revenant.

(La séance est suspendue pour dix minutes).

LE PRESIDENT : La séance est ouverte.

M. WEIZMAN : J'ai fait allusion au traité d'amitié avec l'Emir Feyçal devenu depuis le roi Feyçal d'Irak. J'aurais dû compléter mes explications en déclarant que nous avons conclu un traité d'amitié. Ce traité est enregistré dans le traité de paix de cette époque et il est probable que parmi les documents dont vous disposez vous en trouverez un exemplaire. Un addendum a été également inclus dans ce traité. Il a trait à une réserve exprimée par le roi Feyçal d'après laquelle il exécuterait toutes les promesses conclues dans le traité lorsqu'il aurait satisfaction à toutes ses revendications, c'est-à-dire lorsque serait assurée l'indépendance des pays arabes. Je ferai observer que ces revendications sont maintenant satisfaites. Les pays arabes sont tous indépendants et par conséquent la condition dont dépendait l'exécution du traité est remplie. Ce traité devrait donc constituer actuellement un document valable.

Je tiens également à faire observer que ce traité avait été rédigé avec l'aide de feu T.E. Lawrence, certainement un des meilleurs amis des Arabes et un homme qui n'était pas non plus

/hostile à...

hostile à nos aspirations.

J'aborderai maintenant un autre sujet auquel il semble avoir été fait allusion depuis la publication du Livre Blanc. Certains justifient le Livre Blanc par le fait que le Foyer national est déjà constitué; c'est un produit fini. Il ne serait donc plus nécessaire de poursuivre cette tâche.

Je répondrai que c'est une assertion vide de sens, fausse en théorie, fausse en pratique. Le Foyer national tel qu'il existe actuellement, même sous sa forme limitée, luttant contre de grandes difficultés est un organisme vivant. Un organisme vivant n'est jamais achevé. Il ne prend fin qu'à sa mort. Même de vieux pays comme l'Angleterre, la Belgique et la France ne sont pas achevés. Ils vont de l'avant, ils se développent, ils évoluent. Il peut survenir en Palestine quelque chose de nouveau qui donne à l'histoire du pays une orientation différente, orientation que j'espère favorable, mais dire d'un pays qu'il est achevé signifie le condamner à mort. Est-ce là l'intention du Livre Blanc et de ceux qui l'interprètent? Dans ce cas, nous nous y opposerons de toutes nos forces; nous protesterons de tout notre pouvoir.

Une autre affirmation née de l'atmosphère du Livre Blanc est cet avis bienveillant qui nous est donné quelquefois. Pourquoi les Juifs ne consacraient-ils pas leur intelligence et leur expérience à la reconstruction de l'Europe et en particulier à celle de l'Allemagne? Ce conseil nous a été donné par des hommes d'Etat britanniques distingués qui jouent un grand rôle actuellement dans le concert des affaires européennes. Malgré tout le respect que je porte à ces hommes d'Etat et à

/l'opinion...

l'opinion qu'ils peuvent avoir sur les affaires britanniques, il est de mon devoir de leur répondre qu'ils ne comprennent rien à la réaction des Juifs à une pareille suggestion. Nous sommes fatigués. Nous sommes fatigués de construire l'Allemagne et d'autres pays afin qu'ils puissent nous détruire à nouveau. Nous avons fait cette expérience pendant plusieurs siècles et si les personnalités qui nous donnent ce conseil bienveillant l'ignorent, il leur suffira d'ouvrir un manuel d'histoire juive. La vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue sur cette terre si nous acceptions des conseils de ce genre.

J'ai averti les différentes commissions devant lesquelles j'ai eu l'honneur de parler. J'espère ne pas avoir à le faire de nouveau, non que je n'apprécie cet honneur à sa juste valeur, mais j'espère que ce ne sera pas nécessaire.

/Je leur ai dit...

Je leur ai dit en 1936: il existe dans cette partie du monde, c'est-à-dire en Europe centrale, en Allemagne et dans d'autres pays, des gens qui sont parqués sans pouvoir bouger; le monde est divisé pour eux en deux parties: les pays où ils ne peuvent pas vivre et ceux où ils ne peuvent pas entrer. Ils sont condamnés à mort. Cette sombre prophétie de 1936 s'est réalisée en 1942. Par conséquent devant cette terrible situation c'est trop exiger de nous que nous demander de retourner vivre au milieu des haines du présent et des tombeaux du passé. Tout récemment, un complot a été découvert en France, qui visait à renverser la République française; ce complot était probablement organisé par des nazis français. Un des projets qui ont été découverts, était un programme détaillé d'extermination des Juifs français sur le modèle des méthodes d'Hitler et de ses nazis.

Pour nous ce n'est par conséquent plus uniquement une question de réfugiés. Il est très important de sauver les réfugiés. Il est très important, ainsi que je l'ai fait observer, de sauver tous les Juifs que nous pourrons, surtout à présent où chaque Juif vivant est pour nous un bien précieux, mais il est une chose plus importante à sauver, c'est les Juifs dans leur ensemble, en tant que peuple et ce but ne peut être atteint que par l'indépendance d'un Etat juif dans ce pays, tout au moins dans une partie de ce pays.

Il existe une autre assertion, c'est que le mandat est inapplicable. En fait, certains vont jusqu'à dire qu'il était inapplicable dès le début. On pourrait leur répondre: "si vous savez que le mandat était inapplicable dès le début, pourquoi de toutes les solutions avoir choisi alors le mandat?" Mais c'est là une sagesse post factum, ce qui est quelque peu dangereux. Je répondrai que le mandat n'était pas inapplicable, il l'a été rendu. Il a été rendu inapplicable parce que beaucoup de personnes chargées de l'appliquer n'avaient pas foi en cette politique. Ils avaient peut-être peu de sympathie à son égard et ils ont par conséquent surestimé les difficultés qu'il comportait. Je serai le dernier à nier que cette politique ne comportait et ne comporte pas encore de difficultés. Si quelqu'un est placé pour les connaître,

/c'est bien

c'est bien nous qui les avons éprouvées dans notre chair et dans notre âme. Mais les difficultés existent pour être surmontées. Si l'on renonce à la tâche dès l'apparition de la première difficulté, on constatera que tout instrument dû à des humains, qui est naturellement rempli d'erreurs et de difficultés devient inapplicable. En outre, ce mandat a été mis à l'épreuve et des rapports ont été adressés à la Commission des mandats. Qu'il me soit permis de faire observer que cette Commission des mandats se composait de personnalités non seulement d'une haute intégrité mais encore d'une sagesse et d'une expérience éprouvées. Elle comprenait également une personnalité britannique distinguée de la qualité de Lord Lugard, un grand administrateur qui consacra son existence à l'administration des territoires britanniques d'Afrique. Je n'ai jamais entendu dire et je n'ai jamais vu dans les documents de la Commission permanente des mandats quoi que ce soit qui puisse faire penser que le Mandat fut inapplicable. La Commission faisait ressortir les difficultés. Elle signalait les méthodes permettant de les surmonter, mais personne n'a dit du mandat qu'il était par principe inapplicable. Il l'est devenu depuis la publication du Livre Blanc en 1939.

Je pense pouvoir vous intéresser en vous lisant une lettre écrite par un soldat qui fut dans les premiers temps administrateur militaire de la Palestine. Son nom est le général Louis Bols. Il n'était pas considéré comme nous étant particulièrement favorable. Je ne sais pas sur quoi se base cette réputation, mais sa lettre parle par elle-même. Il s'agit d'une lettre au général Allenby qui était son chef et qui se trouvait à l'époque à Londres. Je me rendais à Londres et il me demanda de porter la lettre au général Allenby. Je n'en connaissais pas alors le contenu, mais je le connais à présent.

"Il est nécessaire que la Palestine se développe rapidement afin de satisfaire la population. Nous souffrons actuellement d'être obligés d'équilibrer le budget. Il faudra que, dès que le mandat nous aura été octroyé, nous soyons prêts à accorder un prêt substantiel dont une partie devrait être . . .

/souscrite

souscrite par les habitants. J'aimerais que Sir Herbert Samuel soit ici pour me conseiller sur la question et je veux un expert financier bien plus compétent que tous ceux que vous avez pu nous envoyer jusqu'à présent. Avec un tel emprunt, par exemple de dix à vingt millions, je suis certain de pouvoir rapidement mettre le pays en valeur et de le mettre à même de subvenir à ses besoins. Et il faudrait que la population s'accroisse progressivement du chiffre actuel de 900.000 à 2 1/2 millions. Le pays est assez vaste. La vallée du Jourdain pourrait abriter un million d'habitants au lieu de 1000 actuellement, mais il nous faut de l'eau. Les frontières du nord et de l'est doivent être organisées pour assurer le contrôle du Litani et du Jourdain. Ces questions sont indifférentes à nos voisins du nord et de l'est et elles nous sont capitales.

Voilà l'opinion d'un soldat à l'époque où la Palestine était plus ou moins un désert. Une des raisons pour lesquelles le mandat semblait inapplicable, est que la politique d'exécution de ce mandat n'a jamais été ferme; elle a toujours été oscillante. Lorsque les Arabes s'agitaient un peu ou se livraient à un petit pogrom, la puissance mandataire reculait et les Arabes apprirent ainsi que la violence paie.

J'aborderai à présent le problème de la solution. Qu'il me soit permis de citer auparavant deux opinions exprimées à l'époque de la publication de la Déclaration Balfour par le Gouvernement de Sa Majesté. L'une est exprimée dans un télégramme reçu du Foreign Office par l'ambassadeur britannique à Petrograd, alors St. Petersbourg. Ce télégramme était ainsi conçu:

"Le Gouvernement britannique a publié une déclaration officielle relative au rétablissement d'un Etat juif en Palestine". Notez le mot rétablissement.

La seconde opinion est de M. Lloyd George qui, dans son histoire, cite une déclaration faite par M. Balfour à un conseil de Cabinet qui précéda la publication de la Déclaration.

"La Déclaration Balfour n'impliquait pas nécessairement la création dès le début d'un Etat juif indépendant; un tel Etat ne devait se constituer que progressivement conformément aux lois normales de l'évolution politique."

La même opinion est exprimée par M. Churchill devant la Commission royale. Donc, à mon humble avis, il est indubitable que le Gouvernement britannique envisageait qu'avec le temps et des efforts un Etat juif serait constitué en Palestine. A cette époque la Palestine ne signifiait pas seulement la Palestine occidentale mais également la Transjordanie. La Transjordanie n'a fait son apparition dans l'histoire qu'en 1922 ou 1923. Ces citations sont de 1917 et 1918. Quelle peut donc être la solution du problème épineux que vous êtes, Messieurs, appelés à proposer? Il vous semblera peut-être audacieux de ma part de vous présenter une proposition, mais mon expérience et ma contribution à l'édification de la Palestine m'enhardit à parler sur ce sujet. Il est incontestable que lorsque la Palestine fut promise, lorsque la Déclaration Balfour fut publiée, lorsque le mandat fut rédigé, et je tiens à déclarer que le mandat a été rédigé non seulement lorsque M. Balfour était secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il a été complété sous sa forme actuelle sous Lord Curzon et je cite Lord Curzon parce que M. Balfour pourrait être considéré comme ayant eu un parti pris en faveur de la politique dont il a été le principal auteur. Il est impossible d'accuser Lord Curzon de parti pris dans ce sens. Quel qu'il en soit, à cette époque, la "Palestine" signifiait la Palestine et la Transjordanie. Puis la Transjordanie fut détachée. Ainsi que vous le savez, la superficie de la Transjordanie est très supérieure à celle de la Palestine, plus de

trois fois. Elle en fut détachée en quelque sorte sans pré-avis. Voyez l'ironie: d'abord on ampute la Palestine. On en retire un pays qui est quatre ou cinq fois la superficie de la Palestine et puis on se tourne vers les pauvres sionistes et on leur dit "vous êtes un petit pays, vous ne pouvez pas amener une population de quelque importance ici, sinon il vous faut déplacer les autres et nous ne le permettrons pas, etc..."

À mon avis, ce n'est pas loyal. Je ne crois pas que ce soit de bonne guerre. Il fallait soit ne pas couper le pays soit ne pas nous reprocher de chercher à introduire une population dans un petit pays. En fait, ce que nous avons cherché à faire depuis cette époque c'est par l'ingéniosité et la mise en valeur scientifique, à accroître la superficie du pays et comme il était impossible de le faire matériellement ou géographiquement, nous avons cherché à faire pousser deux brins d'herbe là où il en poussait un auparavant, c'est-à-dire à faire pousser quatre tomates là où il en poussait une, en intensifiant quelquefois à l'excès et en utilisant chaque lopin de terre et chaque arbre de la Palestine et en le faisant produire. Cela a été notre but depuis que la Palestine a été amputée. Mais cela a été fait; je n'y reviendrai pas et je me rends même compte que pour obtenir la paix dans ce pays, la stabilité dans le Moyen-Orient - et le Moyen-Orient est important non seulement pour les Juifs et les Arabes, mais également pour tout le monde civilisé - il est de notre devoir de ne pas troubler la paix dans cette partie du monde.

/Sachant tout

Sachant tout cela, nous sommes partisans, je crois parler pour la plupart des Juifs, après de nombreuses épreuves, après bien des expériences, après avoir longtemps cherché à évaluer nos possibilités, d'une forme de partage qui satisfasse les justes revendications à la fois des Arabes et des Juifs. Nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas avoir toute la Palestine. Dieu a fait une promesse: la Palestine aux Juifs. Il appartient au Tout Puissant de remplir sa promesse à l'heure qu'il choisira. Notre tâche est de faire ce que nous pouvons avec les moyens humains qui sont naturellement imparfaits. Je ne cherche pas à faire appel aux sentiments du distingué représentant de l'Inde qui siège à cette Commission. A vrai dire, le partage est à la mode, non seulement dans la petite Palestine, mais également dans la grande Inde. Mais dans votre pays, vous avez quelque chose à partager. Ici il faut le faire avec un microscope. Chez vous, vous pouvez le faire avec un grand couteau.

Quels sont les avantages du partage? Il existe à mon avis deux avantages. Il est définitif et il contribue à dissiper certaines des craintes de nos amis les Arabes. Je ne prétends pas que l'on puisse facilement dissiper toutes les craintes. La crainte n'est pas basée sur la logique. Elle provient de l'émotion et la réaction émotive ne peut pas être dissipée par la logique, mais, quoi qu'il en soit, nous pouvons faire tout notre possible pour contribuer à l'avenir à dissiper ces craintes. Si ce partage est définitif, les Juifs et les Arabes sauront qu'ils ne risquent pas d'empiéter sur leur domaine respectif. Pour nous ceci signifie autre chose. Ceci signifie égalité avec nos voisins arabes, ce qui est la condition principale pour que de bonnes relations s'établissent entre nous. Tant qu'ils nous considéreront comme inférieurs dans le domaine du régime politique, ils ne chercheront pas à faire la paix avec nous. C'est donc une solution désirable, bien que, je l'ai déjà fait observer, elle implique un nouveau et grand sacrifice de la part du peuple juif. C'est une chose qui ne saurait être marchandée et la partie de la Palestine qui nous resterait après le partage doit pouvoir nous permettre de vivre et d'introduire un million et demi de Juifs au cours d'une période relativement brève. Il ne

/faut pas

faut pas que seuls des cimetières puissent y avoir place ou ainsi qu'on l'a vu dans des tramways complets: "places debout seulement". J'ai donc une prière à adresser à la Commission. Je vous prie respectueusement d'adopter une décision dans ce sens, et surtout de veiller à ce que cette décision soit appliquée et appliquée rapidement.

Je me permettrai maintenant de vous lire une lettre que j'ai reçue il y a deux jours seulement d'un des deux survivants des auteurs de la Déclaration Balfour. Il s'agit d'une lettre du Général Smuts. En voici la teneur:

"Cher monsieur Weizmann,

.....Je peux m'imaginer votre angoisse dans un monde autrefois si riche en espérances auquel il ne reste plus maintenant que le désespoir.

Il est impossible de supprimer le passé et la seule chose que nous puissions faire est de chercher à créer une voie meilleure vers l'avenir. Ainsi que je vous l'ai dit à Londres l'année dernière, à ce point tragique une seule solution s'impose c'est le partage. J'ai été longtemps partisan d'une Palestine unie, mais après tous ces échecs et ces occasions manquées, je ne vois qu'une seule issue à l'impasse actuelle. Hier encore, au Parlement, je me suis exprimé publiquement en faveur de cette solution, si c'en est une. La Palestine n'a jamais été divisée dans le passé et peut être qu'une part équitable de la Palestine accordée au peuple juif pourrait devenir à nouveau le noyau d'un foyer national et de la Terre Sainte. Depuis qu'une Commission des Nations Unies a été nommée pour enquêter et présenter des recommandations, mon opinion en tant qu'un des auteurs de la Déclaration Balfour peut avoir quelque poids devant la Commission. Quoiqu'il en soit, c'est quelque chose de concret et de précis, et non un nouveau renvoi d'une décision qui ne souffre plus de délai.

Il doit être pour vous affreusement pénible de vivre au milieu de toutes ces injustices, de ces souffrances et de l'illégalité qui amène l'illégalité. Vous avez travaillé si dur et si longtemps pour entrer sur la Terre promise.....

Je ne blâme personne, je ne loue personne. Je prie seulement que

/la miséricorde

"la miséricorde divine vienne une fois de plus effacer le souvenir de ces années.....

Très sincèrement, votre

Jan Smuts

Mon exposé touche à sa fin. Toutefois, avant d'en terminer avec la solution, je tiens à souligner une fois de plus de toutes mes forces qu'une des conditions essentielles pour aboutir à une solution et créer une atmosphère favorable, est de supprimer, d'abroger le Livre Blanc. Je ne connais pas un seul document qui ait causé tant de difficultés et tant de mal que le Livre Blanc.

On serait maintenant tenté d'entrer dans les détails au sujet du territoire partagé, si l'on envisage un partage. Je ne veux pas vous accabler de détails. Si j'ai à répondre à des questions, je m'étendrai peut-être un peu plus sur le sujet. Le territoire doit être suffisant pour absorber environ un million et demi de Juifs en plus de la population actuelle. Voici l'importance du problème qu'il faut résoudre d'urgence. Il faut que le territoire puisse être mis en valeur. Et cela sera possible si vous voulez bien accepter la ligne Peel avec quelques améliorations. Je pense que vous avez tous le rapport Peel et la "ligne" que la Commission Peel a offerte comme base d'un Etat juif. Et c'est intentionnellement que je parle d'une ligne Peel quelque peu améliorée. Cette ligne Peel n'a pas été fixée par la Commission Peel. Elle avait simplement pour but de préciser leur pensée. La Commission était disposée à discuter toutes améliorations et modifications. Si au territoire Peel on ajoute le territoire de ce qu'il est convenu d'appeler le Negeb, que vous avez je crois visité, et qui est en grande partie désertique, territoire qui, j'ose l'affirmer, ne sera jamais mis en valeur que par nous, parce que, je le répète, c'est pour nous une question de vie ou de mort, je crois que vous aurez alors créé un nouveau territoire palestinien qui pourra, à l'avenir et avec l'aide de Dieu, devenir un pays où abonderont le lait et le miel et qui nourrira un peuple durement éprouvé, le peuple juif. Qu'il me soit en outre permis d'ajouter qu'à mon avis ce pays aidera également à l'évolution ultérieure de la population arabe. Peut-être me demandera-t-on - je ne saurais prévoir toutes les questions - cela amènera-t-il des troubles? Pourra-t-il en résulter des frictions?

/Il serait

Il serait insensé de ma part de répondre: Oh non, tout ira pour le mieux. Rien ne se déroule sans heurt et rien qui vaille la peine d'être fait ne se fait sans difficulté. Mais je crois que de nombreux Arabes réfléchis, s'ils s'aperçoivent que le projet est appliqué avec toute l'autorité, la dignité et la force que les Nations Unies possèdent (je ne parle pas de force militaire ou physique, je parle de force morale), je pense que ces Arabes finiront par accepter. Le Mufti ne donnera probablement pas son consentement et peut-être certains autres extrémistes de notre peuple s'y refuseront-ils également, mais je ne crois pas que cette solution présente de difficultés insurmontables. La condition indispensable est par conséquent d'abroger le Livre Blanc et de nous permettre d'introduire une population nombreuse. J'ai cité le chiffre d'un million et demi. Donnez-nous la possibilité de mettre en valeur la partie désertique de la Palestine qu'est aujourd'hui le Negeb et faites-le, qu'il me soit permis d'ajouter avec le plus grand respect, rapidement. Ne laissez pas les choses traîner en longueur. Ne prolongez pas notre angoisse. Elle a duré assez longtemps et elle a causé assez de sang et de larmes de toutes parts.

Je suis presque parvenu à la fin de mon exposé. J'ai parlé de la Grande Bretagne, de la façon dont elle a appliqué le mandat et de sa politique depuis 1939. Je tiens à déclarer publiquement que mes paroles ont été inspirées plus par la tristesse que par la colère. Je suis encore convaincu que des relations normales et amicales avec la Grande-Bretagne, qui a été constamment amie des Juifs, et même du sionisme pendant trois cents ans, longtemps avant la Déclaration Balfour, peuvent être établies et que nous pouvons considérer cet épisode comme provisoire. J'ai parlé de notre oeuvre. Je déclare, avec une certaine fierté mais sans vantardise, que si on nous en donne la possibilité, nous pouvons jouer notre rôle dans le monde. Et vous, Messieurs, et vos mandataires, vous avez la possibilité de mettre entre nos mains les clés de la collaboration avec les autres peuples de ce pays, et permettez-nous de contribuer à la renaissance et au rajeunissement de l'Orient. Dieu a choisi les petits pays pour être les vaisseaux par lesquels Il envoie ses meilleurs messages

/au monde

au monde et il n'est peut-être pas excessif de penser que lorsque les querelles auront disparu et que la paix aura permis d'entreprendre la reconstruction et que les errants seront revenus sur la terre de leurs ancêtres, une fois de plus un message de paix partira de ce pays vers un monde qui en a grand besoin.

Le PRESIDENT: Je vous remercie, M. Weizmann, voulez-vous nous permettre de vous poser quelques questions.

M. WEIZMANN: Oui.

Le PRESIDENT: Tout d'abord il est quelques questions posées hier à M. Ben Gurion que je désirerais vous poser. La première série de questions concerne la Déclaration Balfour et le Mandat. Y-a-t-il à votre avis dans ces documents certaines clauses explicites ou implicites témoignant d'une réserve. Tout d'abord je fais allusion aux droits et à la situation des autres parties de la population. Voulez-vous répondre à cette question.

M. WEIZMANN: Oui. Dans la Déclaration Balfour, la chose ne figure pas seulement implicitement. Il y est déclaré explicitement que le Gouvernement britannique envisage favorablement la création d'un foyer national pour les Juifs. La Déclaration prévoit ensuite que les droits et la situation des autres parties de la population - j'ai oublié les termes exacts - seront sauvegardés.

Le PRESIDENT: Ces clauses pourraient-elles à votre avis rendre, dans certaines circonstances, le Mandat inapplicable? Estimez-vous qu'on était parvenu à un stade où les droits et la situation des autres parties de la population étaient tellement compromis que le Mandat était devenu inapplicable?

M. WEIZMANN: Je ne le crois pas, M. le Président, pour la raison suivante. Certaines personnes peuvent l'interpréter ainsi parce que c'est leur désir, mais en fait, sous le régime du Mandat, la situation des Arabes, du point de vue économique, matériel et monétaire, loin d'empirer s'est améliorée. Tout le monde le reconnaîtra. Politiquement, les Arabes n'ont jamais joué un rôle en Palestine. Ils jouent un rôle à Bagdad, à Beyrouth et à la Mecque. Ces lieux et non la Palestine sont le centre des aspirations politiques des Arabes.

Le PRESIDENT: La puissance mandataire est-elle tenue de remplir les engagements que comporte la Mandat en dépit de la résistance qu'elle rencontre?

M. WEIZMANN

M. WEIZMANN: Je dois reconnaître que vous me posez une question délicate. Il m'est très difficile de savoir ce que la puissance mandataire peut penser à un moment donné. Ce que je crois c'est que la puissance mandataire aurait dû agir avec fermeté et détermination dès le début; elle n'aurait pas eu alors à utiliser la force. J'ai essayé de vous expliquer que les Arabes étaient bien disposés à notre égard lorsque nous sommes venus en Palestine. Dès qu'ils virent régner l'incertitude et l'hésitation, ils commencèrent à profiter de cet état de choses et à rendre la situation de la puissance mandataire difficile, d'autant plus que si la puissance mandataire disait: je regrette beaucoup, Messieurs, je ne m'attendais pas à cela; je ne peux pas. Je répondrais: si la puissance mandataire s'exprimait ainsi, et je ne dis pas qu'elle le fait, il serait de son devoir de trouver une autre solution.

Le PRESIDENT: Je désirerais maintenant vous poser une question sur l'accord que vous avez passé avec l'Emir Feyçal. Ce document contenait une clause résolutoire aux termes de laquelle les engagements pris par l'Emir Feyçal seraient nuls et non avenue si les promesses faites aux Arabes n'étaient pas exécutées. L'Emir Feyçal et les Arabes ont prétendu qu'à la suite des événements ultérieurs, les engagements n'avaient pas été tenus. Je suppose qu'il s'agit des événements qui ont eu lieu en Syrie?

M. WEIZMANN: Oui, les promesses n'ont pas été tenues à l'époque. Il fut expulsé de Syrie et dut se réfugier en Irak. Je prétends maintenant que les Arabes ont obtenu toute l'indépendance qu'ils avaient revendiquée sous l'Emir Feyçal.

Le PRESIDENT: Je voudrais vous demander si l'Emir Feyçal pouvait, après avoir été expulsé de Damas, considérer comme nul l'accord conclu avec vous?

M. WEIZMANN: Je le pense. D'ailleurs, l'exécution de cet accord n'a jamais été demandée.

Le PRESIDENT: J'aimerais vous poser une question d'ordre juridique. Cet accord peut-il être de nouveau considéré comme exécution par réalisation de la clause résolutoire?

M. WEIZMANN: Je serais porté à croire, M. le Président, qu'il peut être conclu à nouveau aux termes d'un nouveau mandat et à des conditions nouvelles, car beaucoup de choses ont changé depuis.

Le PRESIDENT: J'ai encore une autre question à poser, relative à la solution. Vous avez fait allusion à la possibilité d'un compromis et dans vos suggestions, vous avez parlé de partage. J'aimerais vous demander si vous avez entendu parler d'un plan qui n'envisagerait pas un partage complet et qui diviserait le pays en plusieurs parties unies par une sorte de lien fédéral. Avez-vous entendu discuter d'un tel plan?

M. WEIZMANN: Certes. Toutes sortes de solutions et de possibilités ont été envisagées au cours de ces dernières années. J'en suis venu personnellement, après avoir procédé par élimination, à cette conclusion que le partage est la meilleure solution. Je sais qu'on parle d'un Etat bi-national; d'une sorte de solution fédérative; du plan dit Morrison. Je ne pense pas que ces plans présentent les mêmes avantages que le partage qui est définitif, absolu et permanent. Toute solution comportant un certain degré d'incertitude risque de provoquer une nouvelle querelle. Les Juifs chercheront à obtenir quelque chose de mieux. Les Arabes chercheront à nous reprendre ce que nous avons. J'en conclus donc que le partage est une sorte de jugement de Salomon et dans les circonstances actuelles, c'est peut-être mieux ainsi.

Le PRESIDENT: Quelle est, à votre avis, la principale objection à un plan envisageant un Etat fédératif? Vos objections s'adressent-elles au caractère vague de ce plan ou estimez-vous qu'il est impossible aux Juifs et aux Arabes de collaborer sur le plan politique?

M. WEIZMANN: Je pense que les Juifs et les Arabes pourraient travailler en commun, mais un Etat fédéral signifierait encore, sous une autre forme, un troisième élément. La fédéralisation est peut-être envisagée dans bon nombre de domaines. Il existe de nombreux intérêts communs: les chemins de fer, les douanes, les moyens de communication. Toutes ces choses finissent en fait par mener à une collaboration économique dans de nombreux domaines. Mais il serait préférable d'être séparés politiquement, et de laisser à une évolution

progressive le soin de réaliser l'union économique.

(Inde)

Sir ABDUR RAHMAN: M. Weizmann, permettez-moi de vous dire que l'Inde est un pays pacifique et je vous pose ces questions afin de contribuer à amener la paix et la bonne entente dans ce pays. Vous avez fait allusion au partage malheureux qui a été effectué dans l'Inde. J'espère que vous avez lu la déclaration de M. Gandhi que les journaux de ce matin ont publiée. C'est que j'essaye d'éviter, si c'est possible, car je crains que cela provoque une nouvelle friction. Une ligne de partage, une ligne de démarcation n'est pas une chose permanente. Si les Arabes sont les plus forts, ils chercheront à la violer. Si les Juifs sont les plus forts, il est possible qu'ils fassent de même. Serait-ce là une solution permanente, susceptible d'amener la paix et la bonne entente dans le pays?

M. WEIZMANN: Je le crois, à la longue. Je ne suis pas assez insensé pour croire que le partage éliminerait toutes les passions auxquelles vous faites allusion. Je reconnais qu'il y aura certains Juifs qui chercheront à supprimer cette ligne et certains Arabes le chercheront également. Mais dans l'ensemble si, sous l'autorité des Nations Unies, on adoptait cette solution et si l'on invitait les Juifs et les Arabes à la respecter, vous verriez que, dans l'ensemble, elle prévaudrait. Je ne veux pas jouer au prophète. J'ai dit à certains de vos collègues, auparavant, qu'il est très difficile d'être prophète en Palestine. La concurrence est trop grande ici. Qu'il me soit permis de dire que votre rôle est de créer le maximum de conditions pour imposer le respect de la solution adoptée. Et le temps fera son oeuvre. Après tout, ce qui s'est produit aux Indes est également la fin d'un long calvaire et Dieu veuille qu'il en soit ainsi.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Je l'espère aussi.

M. WEIZMANN: Mais aucun être humain ne saurait l'affirmer. Je lis tous les jours que quelqu'un a été tué ici ou là. Ce n'est évidemment aux Indes qu'une goutte dans un océan, mais pour nous, une goutte de sang est précieuse. Il faut du temps, donnez-nous le temps, soyez bienveillants. Donnez-nous la

/possibilité

possibilité de regarder autour de nous et de nous faire des amis dans les pays arabes voisins et je crois qu'avec le temps, tout ira bien. Personne n'oserait affirmer qu'il suffit d'adopter une solution et que tout ira pour le mieux.

(Inde)
Sir ABDUR RAHMAN: M. Weizmann, je suis navré de constater que même les Juifs ont adopté certaines formes de discrimination qui sont peut-être causes des troubles actuels. Je n'entrerai pas dans les détails. Vous les connaissez comme moi.

M. WEIZMANN: Pourriez-vous préciser votre pensée?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Prenez par exemple le Congrès sioniste au sujet de la main-d'oeuvre non juive et des choses de ce genre. Elles provoquent des rancœurs. Elles engendrent une sorte de haine. C'est peut-être une bonne chose pour une communauté, mais pour un pays c'est certainement une chose maladroite. Je fais allusion à des faits de cette nature qui créent la dissension et la haine dans l'esprit des gens. Cette discrimination dont s'est plaint M. Ben Gurion est, en fait, venue de vous.

M. WEIZMANN: Je vois à quoi vous faites allusion et je vais y répondre. Il existe trois secteurs dans le pays: le secteur arabe, le secteur juif et, entre les deux, le secteur britannique. Tous emploient de la main d'oeuvre. Dans le secteur juif, nous employons de nombreux Arabes. Le secteur arabe n'emploie pas de Juifs. Le secteur britannique emploie beaucoup de Juifs, mais peut-être pas dans la mesure à laquelle nous croyons avoir droit. Or, que faisons-nous? Nous venons dans ce pays et cherchons à y introduire des hommes. On nous dit que nous pouvons en amener à A et à B seulement si nous pouvons trouver du travail. Pour leur trouver du travail, pour leur procurer des emplois, il nous faut dépenser de l'argent à la mise en valeur. Cet argent est constitué principalement par l'obole des Juifs pauvres. Maintenant, c'est différent. Il y a dix ans, c'étaient les Juifs pauvres qui fournissaient les fonds. Les Juifs riches pensaient qu'il valait mieux donner de l'argent pour un hôpital ou une école dentaire à Berlin, et non pour une oeuvre en Palestine. La conclusion normale est que tout l'argent donné pour fournir du travail aux Juifs

/et faire

et faire venir des Juifs en Palestine doit être employé par des Juifs; je vous répondrai que, lorsque les Arabes commenceront à employer des Juifs, les Juifs atténueront leur sévérité. Je ne peux vous le promettre au nom des autres, mais si j'étais à la tête, je chercherais à le faire.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): J'en suis persuadé.

M. WEIZMANN: Je me rends compte de l'importance de vos paroles, mais vous devriez vous rendre compte, de votre côté, que nous avons été victimes de tant de discrimination au cours de notre histoire que, pour une fois, nous avons la possibilité de ne pas exercer de discrimination contre les Arabes. Nous employons un grand nombre d'Arabes. Vous le verriez si vous veniez où j'habite, ou si vous alliez à la Société des Potasses de Palestine.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): La Société de Potasse de Palestine et la Kadimah sont les deux seules entreprises qui, à ma connaissance, emploient des Arabes.

M. WEIZMANN: Visitez les plantations d'orangers.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Il y a très peu d'entreprises: deux ou trois au plus.

M. WEIZMANN: Mais elles emploient un grand nombre d'Arabes. Vous ne pourriez pas citer, parmi les Arabes, une seule entreprise qui emploie des Juifs, sauf peut-être un docteur. Lorsqu'un Arabe est très très malade et qu'il doit subir une opération et que seul un Juif peut l'opérer, il s'adressera à un Juif. Il s'en réjouit alors car l'opération réussit en général.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Je suis navré de vous ennuyer.

M. WEIZMANN: Non, vous ne m'ennuyez pas. Je suis ici pour cela. Permettez-moi seulement de vous dire, Monsieur, avec tout le respect que je vous dois, qu'il est plus facile de poser des questions que de donner des réponses, mais je fais de mon mieux.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Je le sais. Malheureusement, toute ma vie j'ai posé des questions et reçu des réponses.

M. WEIZMANN: Je fais de mon mieux.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): De toute façon, étant donné que vous êtes l'auteur ou du moins l'un des auteurs de la Déclaration Balfour, je ne puis mieux faire

/que de

que de m'adresser à vous, en ce moment, pour avoir des renseignements. Est-il exact que certains projets de cette Déclaration virent le jour avant qu'elle fût adoptée sous sa forme définitive?

M. WEIZMANN: Oui.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Et certains d'entre eux ont été examinés par le Congrès sioniste?

M. WEIZMANN: Permettez-moi de rectifier.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Par la commission politique du Congrès?

M. WEIZMANN: Il n'y avait pas de congrès à l'époque.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): S'agissait-il de la commission politique sioniste?

M. WEIZMANN: Il existait un groupe sioniste qui prêta son concours. Nous avons tous collaboré. Il est évident que tous les projets ont été examinés

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Ces projets seraient-ils par hasard imprimés dans le livre de Jeffries? *

M. WEIZMANN: Non, je n'ai pas lu le livre de Jeffries; mes yeux sont trop faibles pour me permettre de lire toutes les oeuvres de Jeffries. J'en ai lu une partie.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Je voulais simplement savoir si vous les aviez lues.

M. WEIZMANN: Je sais exactement ce que vous voulez savoir.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Tous ces projets, tels qu'ils sont imprimés, le sont-ils plus ou moins correctement, c'est tout ce que je cherchais à savoir.

M. WEIZMANN: Je sais qu'il y a un projet. Je ne sais pas s'il est imprimé dans Jeffries. Il y a un projet qui avait été soumis à M. Balfour et à Lloyd George et qui stipulait que le Gouvernement de Sa Majesté préconisait la création de la Palestine en tant que foyer national juif. Est-ce là tout ce que vous voulez savoir?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): C'est tout ce que je voulais savoir.

* J.M.N. Jeffries, Palestine the Reality (1939).

M. WEIZMANN: Il n'y a pas grand' chose de cette phrase restrictive à laquelle vous faites allusion. Mais si vous voulez que je complète l'histoire, je le ferai, si je puis me permettre de vous ennuyer un moment. Ce projet a été remis par moi. Je l'ai porté à M. Balfour. Il l'a paraphé. En fait, quelque part, parmi mes archives, que j'ai envoyées au Canada avant la guerre, vous pourriez retrouver l'original du projet remis à Lloyd George. Il l'a paraphé et les choses en sont restées là. J'étais absent de Londres à cette époque. Brusquement, le Times publia une lettre signée de douze Juifs, de ceux que vous appellerez des Juifs importants. Ils étaient importants surtout aux yeux des non-juifs, mais non pas tellement aux nôtres. Mais ils étaient importants par le poids de leur situation dans le monde non-juif, par le poids de leurs comptes en banque et par diverses autres qualités.

/Ils publièrent...

Ils publièrent, ainsi que vous le savez sans doute, cette fameuse lettre du Times où ils se dissociaient de toute activité sioniste, en déclarant qu'elle faisait tort aux Juifs, ils voulaient dire à eux-mêmes. Le Gouvernement était perplexe. Le Gouvernement britannique ne désirait pas prendre une mesure contraire à la volonté des Juifs. A cette époque, ils n'avaient pas pesé le poids et la valeur de ces intérêts particuliers. Je n'ai personnellement rien contre eux, mais je pense que leur déclaration fut à l'époque sur-estimée par le Gouvernement britannique. Il est évident qu'en ce temps-là les auteurs de cette déclaration avaient une situation sociale très élevée et occupaient des postes importants dans le monde britannique: C'étaient des Juifs du Gouvernement britannique, ce n'étaient pas les miens.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : L'un d'entre eux était M. Montague.

M. WEIZMANN : Non, M. Montague n'y figurait pas. M. Montague était à l'intérieur de la forteresse. Il était Ministre, il a eu toutes les facilités de saboter la déclaration Balfour et il a fait de son mieux. De sorte qu'ainsi que vous vous en rendez compte, la lutte n'était pas égale. D'un côté, ces grands ducs Juifs, avec tout le poids dont ils disposaient à Londres, d'un autre côté, moi, qui représentait les Juifs pauvres. Nous étions écrasés, nous ne pouvions nous faire entendre; ceux qui étaient venus des ghettos de Pologne et de Russie ne pouvaient parler anglais, même si on avait cherché à le leur faire faire. C'était une lutte très inégale. Et c'est tout à l'honneur de la Grande-Bretagne d'avoir choisi mes Juifs, et non les siens. Je le

dis très franchement.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : On cite de vous une déclaration publiée dans le Times du 1er mars 1918, dans les termes suivants : "Nous n'aspérons pas à fonder un Etat sioniste. Tout ce que nous voulons, c'est un pays dans lequel toutes les nations et toutes les croyances jouissent de droits égaux et d'une tolérance égale."

M. WEIZMANN : Je l'ai peut-être dit. Je n'en sais rien. Je l'ai oublié. Il ne faut jamais citer les discours qu'un homme politique a prononcés il y a vingt-cinq ans, car en vingt-cinq ans beaucoup de choses changent.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je ne les cite que parce que vous avez cité ce qui se passait il y a vingt-cinq ans. Cela ne présente d'intérêt qu'à cet égard.

M. WEIZMANN : C'est tout à fait juste. Nous ne voulons pas alors parler d'un Etat. Nous parlons d'un foyer national. Mais les traits caractéristiques de la chose, qu'on l'appelle foyer national ou Etat, restent les mêmes. Nous pensons que dans un Etat juif, tous les peuples vivront dans la bonne entente et dans la liberté.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : La Palestine était-elle comprise dans l'accord Feÿçal ?

M. WEIZMANN : Absolument pas.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : De sorte que l'immigration en Palestine était comprise mais la liberté des peuples vivant en Palestine ne l'était pas.

/M. Weizmann

M. WEIZMANN : Je ne saisis pas très bien. La Palestine n'était pas comprise dans l'accord dans ce sens. Elle n'était pas considérée par l'Emir Feyçal comme un pays arabe, comme un pays sur lequel il élevait une revendication.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Il ne pouvait, à l'époque, revendiquer aucun pays.

M. WEIZMANN : N'en croyez rien. Il a revendiqué les pays arabes. Il était disposé à exclure la Palestine de cette revendication.

Sir ABDUR RAHMAN : Mais il n'est pas fait mention dans l'accord de l'exclusion de la Palestine.

M. WEIZMANN : Non. Mais en permettant l'immigration en Palestine, immigration que nous dirigerions, que nous soutiendrions et que nous développerions, ils reconnaissait qu'il n'élevait aucune revendication envers la Palestine en tant que pays arabe.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : ... C'est tout.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : J'aimerais revenir à la question de la solution. Je crois que dans une de vos réponses, vous n'avez pas suffisamment souligné le seul avantage que peut comporter le partage, à savoir qu'il donne l'indépendance immédiatement. C'est, je le répète, le seul avantage. Mais quoi qu'il en soit, j'estime que vous réglez un peu rapidement la question de l'Etat fédéral. Je vois quelques avantages à un Etat fédéral. Le premier est qu'il règle le cas des minorités. Alors l'intégrité économique du pays reste intacte. En outre, vous savez qu'une certaine partie de la population juive est opposée au partage,

/certains

certaines parce qu'ils veulent davantage, d'autres parce qu'ils croient qu'il est possible de collaborer avec les Arabes. Je voudrais me référer à la réponse que vous avez donnée au Président et j'aimerais que vous précisiez les inconvénients réels d'un Etat fédéral que l'on pourrait créer, et qui serait gouverné par un conseil nommé par les Nations Unies et dont certains membres seraient nommés par les différents Etats, chacun des Etats ayant sa propre législation et cherchant évidemment à donner au peuple juif tous les territoires qui ne sont pas peuplés ou qui le sont insuffisamment. J'aimerais que vous examiniez cette question et que vous y répondiez :

M. WEIZMANN : Voulez-vous me permettre, Monsieur, de différer ma réponse de quelques heures ? Je suis disposé à revenir et à y répondre, mais non sur le champ.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Parfait.

M. WEIZMANN : Je vous remercie beaucoup de cette question. Elle m'ouvrira certains horizons.

M. BLOM (Pays-Bas) : J'ai juste une question à poser. J'aimerais savoir si M. Weizmann se souvient de l'époque à laquelle il a entendu parler pour la première fois du message Hogarth.

M. WEIZMANN : J'ai rencontré le professeur Hogarth en Palestine, lorsque j'y vins pour la première fois en 1918. Je me rendis d'abord en Egypte, et ensuite en Palestine. J'y rencontrai le professeur Hogarth et j'eus l'occasion de discuter toute cette politique avec lui. Je savais que Hogarth avait une mission auprès des Arabes, mais j'ignorais en quoi elle consistait. Il ne me l'avait pas dit.

/M. Blom

M. BLOM (Pays-Bas) : Vous l'avez su depuis ? Vous l'avez su également lorsque ses lettres ont été publiées en 1939, je crois pour la première fois.

M. WEIZMANN : Ce n'est qu'après cette publication que je l'ai su, mais lorsqu'il était en Palestine, j'ignorais ce qu'il y faisait.

M. BLOM (Pays-Bas) : Vous pensez que c'est en 1939 que ces lettres ont été publiées pour la première fois ?

M. WEIZMANN : Je les ai lues pour la première fois lorsqu'elles ont été publiées, bien que j'eusse rencontré Hogarth longtemps auparavant. Je ne savais pas en quoi consistait son activité. Je savais qu'il travaillait parmi les Arabes. Je n'ai pas connaissance que la politique de la Déclaration Balfour l'eût particulièrement enchanté. Je ne saurais le dire. Il était plutôt réservé à ce sujet.

M. BLOM (Pays-Bas) : Ce que j'aimerais savoir, Monsieur le Président, c'est si M. Weizmann, pensa lorsqu'il lut les lettres de M. Hogarth pour la première fois, qu'elles étaient en contradiction avec la Déclaration Balfour .

M. WEIZMANN : Il me serait difficile de répondre au sujet des messages contradictoires adressés pendant la guerre par le gouvernement britannique. Il y a peut-être un élément de contradiction, Je n'en suis pas sûr. Ce n'est pas une contradiction que nous avons introduite. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de faire cette déclaration en réponse à votre question. Je ne veux pas éluder cette question. Je ne puis y répondre. Ce n'est pas mon domaine. Il est tout à fait possible qu'il y ait eu des cas, en particulier pendant la guerre où un département ministériel

/ignorait

ignorait ce que faisait un autre, non seulement dans le Gouvernement britannique, mais ^{dans} bien d'autres gouvernements. Cela s'est déjà produit auparavant. Cela se produit même dans l'organisation sioniste, qui n'est pas encore un gouvernement. Mais nous avons vu cette contradiction bien des fois. Mais je sais ceci : c'est que quel que soit le contenu du message de M. Hogarth, s'il contenait une contradiction, nous n'en avons pas été informés. Nous avons reçu une déclaration et l'on nous a dit d'en tirer le meilleur parti possible. On nous a dit d'appliquer le mandat. Le mandat précise, ainsi que vous le savez, les moyens d'appliquer cette déclaration. Nous l'avons pris à la lettre. Sur la foi de ce qui nous a été affirmé à plusieurs reprises, nous avons consacré notre argent, nos énergies et nos hommes à ce pays et nous en avons fait ce qu'il est. Qu'à l'origine, il y ait eu par le message du professeur Hogarth une contradiction, je l'ignore. Il en est de même pour toutes les contradictions de la lettre de Mac Mahon, dont vous ne doutez pas actuellement.

M. FABREGAT (Uruguay) : Permettez-moi une question. Avez-vous lu une lettre du Maréchal Smuts ? Croyez-vous l'opinion du Maréchal Smuts sur l'ensemble de la question palestinienne et sur la déclaration Balfour qui figure dans la lettre que vous venez de lire.

M. WEIZMANN : Je crois qu'elle représente l'opinion du Maréchal Smuts.

M. BLOM (Pays-Bas) : Il existe d'autres opinions dans la lettre du Maréchal Smuts, sur les aspects historiques de la déclaration Balfour.

/M. Weizmann

M. WEIZMANN : Oui. Je sais quelque chose. Je rencontrais souvent le Maréchal Smuts. Le Maréchal Smuts s'identifiait avec la déclaration Balfour et avec le sens de cette déclaration tels que M. Balfour l'exprima. Le Maréchal Smuts pensait qu'elle aboutirait en son temps à un Etat juif sur toute la superficie de la Palestine et ainsi que vous le voyez maintenant, il considère le partage comme ce que les Français appellent un pis-aller, c'est-à-dire un moindre mal.

M. BLOM (Pays-Bas) : Merci, M. Weizmann.

LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

Pas de réponse.

LE PRESIDENT : Je vous remercie donc une fois de plus, M. Weizmann. J'espère que nous ne vous avons pas fatigué.

M. WEIZMANN : Merci, Monsieur le Président, merci Messieurs. Vous avez été extrêmement aimables et bons pour moi.

(M. Weizmann se retire)

LE PRESIDENT : Nous passons maintenant au troisième point de l'ordre du jour, l'audition des représentants de l'Agence Juive. Nous allons reprendre l'interrogatoire de M. Ben Gurion et de M. Shertok, par Sir Abdur Rahman.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : M. Ben Gurion désirez-vous présenter des commentaires sur les déclarations suivantes faites au nom du Gouvernement britannique ? 1) La déclaration du général Allenby, faite peu après la défaite des Turcs et d'après laquelle "il rappelait à l'Emir Feyçal que c'était pour les Alliés un point d'honneur que de chercher à obtenir un accord

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Avez-vous lu ses recommandations ?

M. BEN GURION : Je crois les avoir lues à l'époque.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Elevèrent-ils des objections à ce que les Juifs visitent la Palestine ou même à une immigration modérée, due à la ferveur religieuse avant 1917 ?

M. BEN GURION : Avant cette date, ils n'avaient rien à dire en Palestine. Le pays appartenait aux Turcs.

Sir Abdur RAHMAN (Inde) : L'immigration juive a-t-elle été la cause des émeutes arabes et des troubles en Palestine ?

M. BEN GURION : Il y a eu l'immigration juive et il y a eu les émeutes. Peut-être l'un a-t-il été la cause de l'autre. Le fait est que les deux se sont produits. Il y a peut-être eu d'autres causes.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pourriez-vous me citer d'autres causes ?

M. BEN GURION : Oui, une cause très sérieuse est que les puissances de l'Axe ont envoyé de l'argent à des agitateurs pour organiser une campagne de terrorisme contre les Juifs. Voici une des causes.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quand cela s'est-il produit ?

M. BEN GURION : En 1936, 1937, 1938 et 1939.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Il n'y a pas eu d'émeutes avant 1936 ?

M. BEN GURION : Il y en a eu.

/Sir Abdur Rahman

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A quoi étaient-elles dues ?
Quelle en a été la cause ?

M. BEN GURION : Elles étaient multiples. Par exemple, en 1929, certains nous accusèrent faussement d'attaquer la Mosquée d'Omar, ce qui était aussi fantaisiste que l'accusation faite contre les Juifs de boire le sang d'enfants chrétiens dans des buts rituels. Ce fut une cause très sérieuse de troubles qui se produisirent à Damas, en 1940, où de nombreux Juifs furent massacrés par la population. Une accusation semblable fut portée contre nous en 1929. Elle provoqua de sérieuses émeutes et la communauté juive d'Hébron, où il n'y avait pas eu d'immigration, fut exterminée.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Est-il exact que le nombre des immigrants de 1931-1939 en Palestine s'est élevé à 218.000, alors que pour l'ensemble des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, du Brésil et de l'Argentine, soit deux cents fois la superficie de la Palestine, le chiffre de l'immigration n'a été que de 207.000 ?

M. BEN GURION : C'est exact.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Que savez-vous de l'Etat juif de Birobidjan ?

M. BEN GURION : J'en ai entendu parler.

Sir ABDUR RAHMAN : Comme d'un Etat étranger ?

M. BEN GURION : Je pense que c'est un Etat autonome mais je ne saurais donner de détails exacts.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Vous n'avez jamais eu l'occasion de lire auparavant quelque chose sur ce sujet ?

/M. Ben Gurion

M. BEN GURION : Je crois qu'il y a de nombreuses choses que vous avez vues et que je n'ai pas vues. Non, je n'ai rien vu de semblable.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je vous pose cette question. De sorte que vous ne savez pas qu'il y a une superficie d'environ 30.000 miles carrés et une population d'environ 100.000 Juifs ?

M. BEN GURION : Je sais que l'Union soviétique est un pays si vaste qu'il peut contenir un territoire aussi grand que celui que vous citez, mais en fait, je ne saurais vous répondre.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Savez-vous si c'est vraiment un Etat ?

M. BEN GURION : Non, pour autant que je sache. C'est un Etat autonome. Il n'y a qu'une minorité juive pour autant que je sache, mais je n'en suis pas sûr. Je ne suis pas un expert de cette question et je ne vois pas pourquoi je devrais donner ce renseignement.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je voulais seulement savoir si la langue officielle de ce pays est le yiddish.

M. BEN GURION : Pas, pour autant que je sache. Je crois que c'est le seul pays du monde, où la langue officielle est l'hébreu.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : La Palestine est sacrée pour les chrétiens. Elle est sacrée pour les musulmans. Par conséquent, permettriez-vous à tous les musulmans et à tous les chrétiens de venir s'établir en Palestine dans les mêmes conditions que vous voulez vous y établir vous-mêmes ?

/s. Ben Gurion

M. BEN GURION : Il y a une différence. Evidemment, elle est sacrée pour les chrétiens. Vous êtes musulman et vous me dites qu'elle est sacrée pour les musulmans. Je vous crois.

Sir ABDUR RAHMAN : Vous l'ignoriez ?

M. BEN GURION : Je m'en rapporte à vous, mais les Juifs viennent en Palestine parce que c'est notre seul pays, c'est notre patrie depuis 3.500 ans. En outre, elle est sacrée pour les Juifs parce que c'est le centre de leur religion. Je sais que Rome est sacrée pour les chrétiens, mais aucun chrétien ne demandera à posséder Rome. Il n'y a ici rien de semblable. Nous sommes ici parce que c'est notre pays. Nous en avons été dépossédés par la force, mais nous n'y avons pas renoncé. Nous revenons chez nous.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je reviendrai sur ce sujet un peu plus tard. Je voulais simplement savoir cela parce que vous n'ignorez pas que les musulmans se tournèrent vers la région sacrée de Masjid Aqsa comme vers leur Kaaba jusqu'à ce que le prophète leur ordonne de se tourner vers la Mecque au moment de la prière.

M. BEN GURION : Je ne voudrais pas vous contredire, mais d'après ce que j'ai lu sur les musulmans, au début, le prophète leur ordonna de se tourner vers Jérusalem et il est d'autres choses qu'il accenta à Jerusalem, mais plus tard, lorsque les Juifs vivaient en Arabie, ils refusèrent de l'accenter, mais beaucoup d'entre eux, en particulier, des Juifs de Médine, y perdirent la vie parce qu'ils refusèrent de l'accenter comme prophète. Il ordonna à son peuple de se tourner vers la Mecque et pour autant que je sache cela n'a rien à voir avec la reconstruction de la Mecque.

/Sir Abdur Rahman

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : C'était la Kaaba de la Mecque.

M. BEN GURION : Cette discussion ne me concerne pas, en raison de son caractère religieux.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je voulais simplement savoir combien il y avait de synagogues en Palestine avant 1930.

M. BEN GURION : Je n'ai pas ce renseignement.

LE PRESIDENT : Je prie de nouveau le public de garder le silence.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Est-il exact que le président du dixième congrès sioniste réuni en juin 1931 a tenu le discours suivant : "Seules les personnes ignorantes ou malveillantes peuvent nous accuser du désir de créer un royaume juif indépendant. Les personnes qui le prétendent semblent, si elles sont de bonne foi confondre le sionisme avec la croyance messianique. Notre amour infini de la Palestine provient également de cette croyance, mais il ne nous est jamais venu à l'idée, à nous sionistes modernes et pratiques, d'introduire des tendances messianiques dans notre mouvement."

M. BEN GURION : Le président était justement ici il y a un moment. Vous auriez dû lui poser la question.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : J'ignorais que M. Weizman avait présidé ce congrès.

M. BEN GURION : Ce n'est pas lui qui a présidé ce congrès. Pour autant que je sache, aucune déclaration de ce genre n'a été faite par le président à l'époque.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A-t-elle été faite par une autre personne ?

M. BEN GURION : Je l'ignore. Vous m'avez demandé si le président a fait une telle déclaration. Pour autant que je sache, le président de ce congrès n'a fait aucune déclaration semblable.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Vous ne pouvez pas me dire si quelqu'un d'autre a fait cette déclaration ? Je cherche à préciser...

préciser ce fait dans mon esprit, mais cela peut avoir été quelqu'un d'autre.

M. BEN GURION : Toutes sortes de personnes peuvent faire des déclarations quelconques et l'on ne peut vraiment me demander de me les rappeler toutes.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A part les tentatives sionistes, d'autres Juifs ont-ils essayé d'obtenir la souveraineté politique en Palestine ? D'autres personnes ont-elles essayé de créer un Etat souverain en Palestine ?

M. BEN GURION : Oui, les Juifs à travers l'histoire, avant les Croisades; pendant les Croisades, tous les Juifs ont été exterminés en Palestine. Par la suite, au temps des Turcs, ils cherchèrent à revenir en Palestine et à reconstruire le pays, parce qu'en reconstruisant la Palestine, ils croyaient reconstituer ce qui s'appelle dans leur langue "un royaume juif". Nous n'utilisons plus le mot royaume, mais il signifiait Etat. L'histoire a été écrite autrefois par un soldat turc, haut fonctionnaire en Turquie, sur le mouvement visant à faire d'une partie de la Palestine une province juive.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A quelle distance la colonie la plus méridionale du Negeb se trouve-t-elle de la frontière égyptienne ?

M. BEN GURION : Environ dix kilomètres de la frontière égyptienne. Je ne saurais vous donner le chiffre exact. Je n'en sais rien, bien que j'y sois allé; peut-être vingt kilomètres.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Existe-t-il des colonies juives près de la frontière syrienne ?

M. BEN GURION : Oui, il y en a.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien et à quelle distance ?

Veillez me donner les chiffres.

/M. BEN GURION...

M. BEN GURION : Il y a de nombreux Juifs sur la frontière. Il y a une colonie en dehors de la frontière du Liban. Il y a une colonie que la frontière traverse en son milieu.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Une ordonnance a-t-elle été passée légalisant le boycottage par les Juifs de la main-d'oeuvre arabe en 1940 ou à cette époque ?

M. BEN GURION : Non, il y a eu boycottage bien des fois et à une occasion j'ai eu le privilège d'y prendre part, puis les Juifs furent exclus du travail dans des colonies juives (1).

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : L'ordonnance de boycottage a-t-elle été adoptée ?

M. BEN GURION : Oui, elle l'a été.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Etait-ce en 1940 ou vers cette époque ?

M. BEN GURION : Non, plus tôt. A quelle ordonnance faites-vous allusion ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : L'ordonnance relative au boycottage.

M. BEN GURION : Non, ce n'était pas en 1940, mais bien avant.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pouvez-vous vous imaginer qu'un pays quelconque : le Canada, l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique du Nord, l'Union Sud-Africaine, l'Angleterre, puisse autoriser l'immigration juive en nombre illimité si ses nationaux pouvaient courir le risque d'y être mis en minorité ?

M. BEN GURION : Je n'ai pas besoin d'imaginer cela. Si vous voulez demander pourquoi nous voulons venir en Palestine, je vous ai dit que c'est parce que nous revenons dans notre
/pays..

(1) Texte anglais : then Jews were excluded from work in Jewish colonies.

pays. Mais je ne comprends pas pourquoi vous cherchez à imaginer que cette chose puisse se produire ailleurs qu'en Palestine. Au contraire, je vous ai dit au début de mon discours qu'on nous avait offert un territoire dans un autre pays, en Afrique, et nous l'avons refusé parce que ce n'était pas notre pays.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Croyez-vous que l'amitié entre les Juifs et les Arabes y gagnera si une immigration illimitée est autorisée en Palestine ?

M. BEN GURION : J'imagine que lorsque les Juifs auront été rétablis en tant que nation indépendante, ils établiront de bonnes relations avec leurs voisins. Sans cette condition, c'est impossible. Il y aura des difficultés avec les Arabes qui penseront qu'ils pourront faire aux Juifs ce que les Européens leur ont fait.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Les relations entre les Arabes et les Juifs ont-elles été très tendues depuis le mandat ?

M. BEN GURION : Ainsi que je l'ai dit, les relations individuelles entre Juifs et Arabes ont souvent été très bonnes, aussi bien au temps des Turcs qu'actuellement, mais les relations politiques entre les communautés arabes et les communautés juives ne sont pas aussi bonnes parce qu'on les a opposées les unes aux autres.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Qui possédait et occupait avant les Israélites la Palestine telle qu'elle est actuellement connue ?

M. BEN GURION : De nombreux peuples sont venus ici. Je pourrais citer bien des noms.

LE PRESIDENT : Avant qui ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Avant les Israélites.

/M. BEN GURION...

M. BEN GURION : Les noms figurent dans notre Bible.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Tous ces peuples ont disparu ?

M. BEN GURION : Oui, tous.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Tous, ainsi que leurs descendants, ont disparu ?

M. BEN GURION : Oui, ils ont disparu.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Et les fellahs qui vivent en Palestine actuellement, descendent-ils de ces peuples ?

M. BEN GURION : Je ne le crois pas.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Savez-vous qu'Abraham avait eu deux épouses, deux au moins qui nous intéressent, Hagar et Sarah. Sarah était la première et Hagar la seconde. Ismael était le fils de Hagar, Isaac celui de Sarah. Est-ce exact ?

M. BEN GURION : Oui.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Il est prévu dans la Bible - quand je dis la Bible, je parle de l'Ancien Testament et jamais du Nouveau Testament - il est donc prédit dans l'Ancien Testament que douze tribus naîtraient d'Israël.

M. BEN GURION : Non, ce n'est pas exact.

LE PRESIDENT : Sir Abdur, voudriez-vous diriger vos questions de ce côté ?

M. BEN GURION : Il est écrit dans la Bible, en ce qui concerne ces deux enfants : "Je donnerai ce pays à Isaac et à la descendance d'Isaac".

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quand les Juifs ont-ils quitté la Palestine ?

M. BEN GURION : Ils ne l'ont jamais quittée.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Ils ont toujours été ici ?

M. BEN GURION : Oui, sauf pendant la période des Croisades où ils ont été entièrement exterminés.

/Sir ABDUR RAHMAN...

Sir ABDUR RAHMAN : Quand était-ce ?

M. BEN GURION : Vous le savez bien : aux Xe, XIe et XIIe siècles.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien de Juifs... Titus s'est-il conduit très cruellement à l'égard des Juifs ?

M. BEN GURION : On ne peut se baser que sur les documents historiques qui sont ici. Je peux dire qu'il a été cruel. Il a détruit le Temple et expulsé les chefs, les a mis à mort dans des cirques à Rome ou les a vendus comme esclaves.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Et c'était au cours du premier siècle après J.C. ?

M. BEN GURION : Oui, mais il n'a pas expulsé tous les Juifs. 130 ans plus tard, les Juifs firent la guerre aux Romains et 600.000 Juifs, d'après les apôtres, ont été tués par les Légions romaines.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A quelle date ?

M. BEN GURION : en 130 après J.C.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) Pour en revenir à des questions plus matérielles, quelle proportion du budget est dépensée pour la sécurité publique ? Je ne demande pas le chiffre exact, je pourrais l'avoir en consultant le rapport de l'administration. Je voudrais seulement savoir dans quelle proportion par rapport à l'ensemble des recettes.

M. BEN GURION : Veuillez consulter le rapport et également les témoins, M. Horowitz et Bernstein.

LE PRESIDENT : Nous réserverons les questions d'ordre économique pour l'audition de M. Horowitz et Bernstein.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Encore une question. Voici une liste de villages arabes dont on m'a dit qu'ils avaient été rayés de la carte, et je vous demande si c'est exact ou non :

/Shatta,...

Shatta, Afuleh, Jeidah, Tabloon, Jinjar, Medjel, Jisr-al-Majme, Tel Adas, Jallood, Sasafeh, Tel Esh-Shamaan, Al-Hartiya, Sheikh Breik, Hrief, Dafna, Khan ed-Duer, Madekhel, Khayyan al-Walid, Cofarta, Jadran, Kirdana, etc.. Ces villages arabes ont-ils été supprimés ? Existent-ils encore actuellement en tant que villages arabes ?

M. BEN GURION : Je suis reconnaissant à ceux qui vous ont donné ces renseignements de me donner l'occasion de parler sur ce sujet. Je veux que non seulement vous-même mais toute la Commission soyez au courant de la question. L'un de nos témoins vous racontera toute l'histoire, et en ne répondant pas seulement par "oui" ou par "non" ainsi que vous le demandez.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Vous me donnerez le renseignement plus tard.

M. BEN GURION : Je vous le donnerai plus tard et je vous suis très reconnaissant d'avoir soulevé la question.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Les Juifs ayant affirmé qu'aucun Arabe n'avait été déplacé et les Arabes ayant soutenu le contraire, j'ai cherché à le vérifier.

M. BEN GURION : C'est votre tâche.

LE PRESIDENT : Veuillez poursuivre.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Est-il exact qu'en dépit des mesures de restriction, les Juifs continuent à acquérir des terres arabes ?

M. BEN GURION : Oui, dans une mesure restreinte. C'est exact pour les quelques années qui suivirent 1939.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pourriez-vous me donner tous les chiffres relatifs à la répartition des terres acquises en violation du règlement ?

M. BEN GURION : Il m'est impossible de parler de ce sujet

/ici. Elles...

ici. Elles n'ont pas été acquises en violation du règlement, mais conformément à ce règlement. Vous avez tous les chiffres pour toutes les années depuis 1939. Il est navrant que ces règlements n'aient pas pu être abrogés, mais ces acquisitions étaient conformes au règlement.

LE PRESIDENT : Avez-vous d'autres questions d'ordre politique à poser ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Oui. Croyez-vous qu'il y ait politiquement de la place, à la fois pour les Arabes et pour un nombre illimité de Juifs ?

M. BEN GURION : Tout d'abord, il n'y a pas un nombre illimité, mais un nombre limité de Juifs.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Un nombre illimité d'immigrants alors.

M. BEN GURION : Le nombre en est limité. J'estime, j'en suis convaincu car ce n'est pas une question de croyance, car depuis 40 ans je n'ai fait qu'étudier ce problème, parce que c'est une question de vie et de mort pour moi et mon peuple. Ainsi que je le dis, et ce n'est pas simplement une question de croyance, c'est ma conviction, il y a de la place dans ce pays pour tous les habitants qui y sont déjà, qu'ils soient Juifs, Chrétiens, Arméniens, Arabes, Musulmans ou autres et pour plusieurs millions de Juifs à venir. Je ne saurais en fixer le chiffre exact, car cela dépend d'un certain nombre de facteurs, en particulier du degré de mise en valeur et des pouvoirs de l'autorité qui s'en chargera.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : J'espère que vous avez bien compris ma question, je ne veux pas dire économiquement mais politiquement.

M. BEN GURION : Je ne comprends pas alors ce que vous voulez dire. Vous me demandez s'il y a de la place ? C'est une /question...

question économique. Si c'est du point de vue politique, je ne vois pas la question. Du point de vue politique, par exemple, je peux imaginer un vaste territoire où pas un seul Juif ne puisse entrer, bien qu'il y ait des millions de milles carrés de terre. Ce sont des questions absolument différentes et la politique n'a rien à voir avec l'espace.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A titre de renseignement, je voudrais savoir si les exportations de diverses denrées de Palestine ont été arrêtées en 1920 ou vers cette époque .

LE PRESIDENT : N'est-ce pas là également une question d'ordre économique ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je le reconnais et j'abandonne cette question. J'abandonne toutes les questions d'ordre économique.

LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions d'ordre politique ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Non.

LE PRESIDENT : Je pense que nous pouvons alors lever la séance et je vous remercie infiniment.

M. BEN GURION : Tout le monde en a-t-il terminé avec moi ?

LE PRESIDENT : Nous reprendrons à une séance ultérieure l'interrogatoire de M. Horowitz et de ses collègues.

M. BEN GURION : Je veux dire la question politique est-elle épuisée ?

LE PRESIDENT : Je poserai peut-être quelques questions et en particulier celle que j'ai déjà posée à M. Weizman. Que pensez-vous d'un Etat fédératif ? Je ne veux pas dire par là que nous nous intéressions spécialement à un Etat fédératif. Nous cherchons simplement à étudier toutes les possibilités.

M. BEN GURION : Je suis prêt à vous répondre immédiatement si vous le désirez.

/Nous nous refusons...

Nous nous refusons à examiner toute solution qui exclut l'indépendance et l'égalité complète en tant que nation avec les Arabes en Palestine. Si d'une manière quelconque une solution était adoptée qui ne nous reconnaisse pas en tant que nation et qui nous prive de l'égalité à laquelle nous avons droit comme tels, nous refuserions de l'accepter car nous considérons deux choses comme essentielles à notre existence et à notre dignité - car le Juif a droit à la dignité en tant que peuple et en tant qu'être humain - et ces deux choses essentielles sont d'une part le droit pour le Juif qui est malheureux, opprimé, victime de discrimination ou qui pour une raison quelconque ne peut rester où il est de venir s'établir ici, et d'autre part, le droit pour le peuple juif dans son ensemble d'avoir dans son propre pays le même régime que tout peuple libre dans le monde. Si le monde supprimait tous les Etats, nous bénirions cette solution car alors la famille humaine serait unifiée, mais si vous voulez nous accorder l'indépendance et l'égalité en tant que nation, ce qui comprend également l'adhésion aux Nations Unies, pour le bien de ceux qui vivent dans le pays et pour celui de nos voisins, il sera nécessaire à notre avis que l'Etat juif, et je vous ai dit hier ce que j'entendais par Etat juif, c'est-à-dire un Etat où les Juifs soient en majorité et tous égaux, il sera nécessaire dis-je que cet Etat collabore avec les pays voisins. Nous serons les premiers à nous en réjouir, même si cette collaboration ne se limite pas uniquement aux questions économiques, sociales et culturelles.

Si nos voisins sont disposés à collaborer politiquement dans une organisation régionale, nous nous en réjouirons et des liens seront créés entre la Palestine et les Etats voisins sur la base d'une entente libre et telle que le désireront les Nations Unies.

/C'est là...

C'est là le point de vue principal, mais à la condition que nous soyons à égalité, que nous ayons des intérêts réciproques conformes au désir des Nations Unies.

De sorte qu'un Etat juif indépendant n'exclut pas la participation à un monde juif plus étendu, la collaboration soit avec les Etats sympathisants ou les Etats du Moyen-Orient, ou tous autres Etats étrangers. Il n'exclut rien. Il est possible que nous ayons besoin de cette collaboration pour notre oeuvre, qui est réellement éternelle.

LE PRESIDENT : Accordez-vous votre préférence à un Etat fédératif ou au partage ?

M. BEN GURION : Nous voulons avoir un Etat à nous et cet Etat peut être fédératif si le ou les autres Etats sont disposés à s'unir à nous dans l'intérêt commun, à condition que notre Etat soit de son propre droit membre des Nations Unies.

LE PRESIDENT : Une autre question qui n'a pas encore été soulevée. Croyez-vous que les Lieux Saints aient besoin d'un régime spécial à Jérusalem ?

M. BEN GURION : Absolument. Non seulement à Jérusalem, mais tous les Lieux Saints doivent bénéficier d'une garantie internationale permettant à tous les croyants d'avoir libre accès aux Lieux Saints et dans la mesure du possible que la garde de ces Lieux Saints soit placée entre les mains des représentants des religions intéressées. Je ne peux aller plus loin parce que je sais quelles difficultés cela peut provoquer parmi les communautés chrétiennes, mais cette tâche devrait être confiée à une autorité supérieure. Mais il est en tout cas certain que la liberté et l'intégrité des Lieux Saints doivent jouir d'une garantie internationale.

LE PRESIDENT : Croyez-vous qu'une tutelle ou quelque chose
/de ce genre...

de ce genre soit nécessaire en ce qui concerne Jérusalem ?

M. BEN GURION : Non, la question des Lieux Saints est en fait plus compliquée. Les Lieux Saints ne représentent que quelques endroits de Jérusalem. Ils ne représentent pas tout Jérusalem. Ils sont dans la vieille ville et là il y a également des différences d'opinion, mais cela n'est pas de notre compétence. Mais il ne faut pas identifier les Lieux Saints de Jérusalem avec une autre ville quelconque de Palestine. Ils sont dans certains endroits. Il y a un Lieu Saint à Bethléem pour les chrétiens. Il y en a un à Nazareth. Il y a des Lieux Saints pour les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans à Jérusalem. Ici, à Jérusalem, Lieu Saint signifie seulement un certain endroit de la ville, mais Jérusalem ne constitue pas en elle-même une partie des Lieux Saints et il n'est donc pas nécessaire pour sauvegarder ces Lieux Saints d'inclure tout Jérusalem, en dehors des Lieux Saints.

M. GARCIA SALAZAR (Pérou) : J'ignore si la question que je vais soulever l'a déjà été. Je crois sincèrement que le peuple juif désire vivre en paix avec le peuple arabe et collaborer avec lui pour le bien commun, mais la situation en Palestine ne semble pas s'orienter dans cette voie. Les deux peuples semblent vivre séparément. Il y a des villes comme Tel-Aviv pour les Juifs et Gaza ou Hebron qui sont purement arabes. Ces villes sont soit entièrement arabes, soit entièrement juives. Les écoles également sont séparées. Il y a une école pour les enfants juifs et une école pour les enfants arabes. Il existe des écoles techniques distinctes et même l'université est pratiquement une université juive. Dans l'industrie, les Juifs emploient de la main-d'œuvre juive et les Arabes de la main-d'œuvre arabe. Même les syndicats sont distincts. Ne croyez-vous pas que cette séparation matérielle et spirituelle rend de plus en plus difficile pour l'avenir /cette...

cette collaboration que vous désirez et que tout le monde désire?

M. BEN GURION : Je crois que le fait que vous mentionnez est réel et c'est un fait très important dans la vie de ce pays. Il existe une séparation ou disons une distinction dans la vie économique, dans l'habitation, dans la culture, dans les écoles, ainsi que vous l'avez cité. C'est exact. Mais je ne crois pas que cet état de choses exclue une collaboration future entre les Juifs et les Arabes, pas plus que je ne crois que la France et l'Angleterre ne puissent collaborer parce qu'elles ont une économie distincte, une langue distincte et des traditions distinctes. Et bien qu'elles se soient combattues - pendant des siècles elles se sont considérées réciproquement comme leur principal ennemi - je crois qu'en 1940 il y a eu une collaboration puissante et croissante entre ces deux pays. De sorte que le fait que des peuples vivent séparés et distincts n'exclut pas nécessairement la collaboration. Au contraire, nous voyons le phénomène opposé. Nous voyons des peuples ayant la même langue et le même niveau culturel se quereller et se combattre. Il n'est pas nécessaire que des peuples parlent la même langue pour collaborer et il ne s'ensuit pas nécessairement que des peuples parlant la même langue ne puissent se quereller et se faire la guerre.

Il y a des raisons profondes qui ont amené les Juifs à construire de nouveaux villages et de nouvelles villes. Il y a deux raisons principales. J'ai peur d'avoir à entreprendre une longue explication, ce que je n'aimerais pas faire à cette heure tardive.

La première raison est qu'ils n'ont voulu rien prendre aux gens déjà établis dans le pays. En second lieu, ils ne peuvent avoir le même niveau de vie. Mais ceci ne signifie pas que le

/Juif vivant...

Juif vivant dans son village et parlant l'hébreu et que l'Arabe vivant dans son village et parlant l'arabe ne puissent collaborer dans des questions d'intérêt commun, dans la lutte contre les voleurs, contre les épidémies et contre toutes sortes d'autres choses. Il existe des cas d'une telle collaboration mais ils n'existent que sur une petite échelle. Nous sommes convaincus que dès que les Juifs auront l'égalité sur le plan politique, peut-être pas en un seul jour mais en raison de la nécessité pour les deux peuples et des faits précités, il y a collaboration entre eux en dépit du fait que chacun mène sa propre vie. Ils vivent les uns leur vie juive et les autres leur vie arabe. Nous ne voyons pas en quoi cela puisse empêcher la collaboration

M. ENTEZAF (Iran) : J'ai une seule question à poser, M. le Président. Avant de le faire, si vous le permettez, je voudrais dire à M. Ben Gurion que j'ai été très sensible à l'allusion qu'il a faite dans son exposé aux services que l'Empereur de Perse - il s'agissait bien de la Perse à cette époque et non de l'Irak - avait rendus au peuple d'Israël.

Ma question sera la suivante : D'après les déclarations qui ont été faites et les différentes explications qui ont été données, j'ai constaté que M. Ben Gurion écarte un certain nombre de possibilités, sauf celle qui consiste à créer un Etat indépendant.

Sur ce point, M. Ben Gurion et les Arabes sont d'accord. Tous les deux demandent la fin du mandat et la création d'un Etat démocratique. J'insiste sur le mot "démocratique" non seulement parce que c'est un mot très à la mode, mais parce que dans un Etat démocratique, il est entendu que tout en sauvegardant l'intérêt des minorités, le pouvoir sera entre les mains de la majorité.

/La seule...

La seule différence entre M. Ben Gurion et les Arabes est que les Arabes demandent la création de cet Etat dès maintenant et que l'Agence juive veut attendre jusqu'à ce que les Juifs aient la majorité.

Si nous ne voulions pas admettre que le cas de la Palestine est très spécial et mérite un régime spécial, si nous voulions que la Palestine soit dirigée comme dans les autres pays du monde, si le principe de "self-determination" était accepté, vous rendez-vous compte combien il serait difficile de dire : Nous avons trouvé la solution, mais nous attendons des années pour la réaliser ?

Telle est ma seule question.

M. BEN GURION : Je tiens d'abord à déclarer au représentant de l'Iran que tandis que nous devons oublier et que nous oublions vraiment tout le mal qui nous a été fait, nous n'oublions jamais le bien qui nous a été fait. Et ce non seulement en ce qui concerne la Perse, bien que les relations entre le peuple juif et le grand empire voisin de la Palestine aient été des moins suivies.

Quant à la question posée par le représentant de l'Iran, elle soulève en fait tout le problème. Mais je tiens d'abord à déclarer que ce n'est pas tout à fait la même chose, même en supposant que nous parlions d'un Etat démocratique. Nous concevons un Etat démocratique comme un Etat où tous les citoyens sont absolument égaux - je veux ici employer le mot "absolument" parce qu'il y a ou non égalité; il ne peut pas

/y avoir...

y avoir égalité de 99 personnes sur 100, parce qu'il y a alors discrimination - où ils sont dis-je égaux, quelle que soit leur nationalité ou leur religion, Juifs, Arabes, Musulmans, etc... Tandis que l'Etat que demandent les Arabes tel que la délégation arabe et la ligue arabe l'ont officiellement défini, serait un Etat où il y aurait une discrimination contre les Juifs car ils n'auraient pas le droit comme les autres citoyens de s'établir; je ne parle pas des Juifs vivant hors de Palestine, mais de ceux qui seraient citoyens de cet Etat palestinien soi-disant démocratique, qui ne pourraient s'établir où ils voudraient. De sorte que ce n'est pas tout à fait la même chose. Ils veulent dès le début édifier un Etat sur la discrimination raciale. Mais c'est là où est le problème; ce n'est pas uniquement une question de temps. Ils le veulent immédiatement; nous le voulons au bout d'une certaine période. Il en est peut-être ainsi officiellement, mais je crois qu'il serait injuste de ma part de ramener toute la question à une question de temps, c'est-à-dire que nous voulons également un Etat démocratique, mais non immédiatement, au bout d'un certain nombre d'années. Il s'agit de deux choses complètement différentes. J'affirme quant à moi que nous autres Juifs, nous avons un Etat et des droits. Il est impossible de créer un régime politique qui soit conforme à la justice, à l'histoire et au droit international et qui reconnaisse cet Etat juif et ces droits juifs, si ce

/régime exclut...

régime exclut le respect de nos droits. Et nos droits sont de deux sortes : le droit d'immigrer en Palestine, mais un droit qui nous appartient en propre, non comme celui accordé à un Juif d'émigrer en Amérique. Lorsque j'ai émigré en Amérique, l'Amérique était libre. J'avais été expulsé par les Turcs de la Palestine et je me rendis en Amérique sans passeport; je n'avais pas de passeport parce que tous mes papiers m'avaient été enlevés. Je suis venu en Amérique en 1915; même alors, les Juifs et toute autre personne venant d'Europe pouvaient émigrer librement en Amérique. Ce n'était pas alors un droit qui leur appartenait en propre, car l'Amérique au lieu de dire: oui, vous êtes libres d'immigrer, aurait pu dire "non". Mais il y a eu un temps où elle a dit "oui" et il y a eu un temps où elle a dit "non". Mais le Gouvernement français ou le Gouvernement anglais ou le Gouvernement persan ne peuvent dire à l'un de leurs ressortissants: vous n'avez pas le droit de revenir. C'est notre droit dans ce pays et seulement dans ce pays. Je vous expose mon point de vue qui est, je crois, celui du droit international et de la conscience humaine tels que nous les connaissons jusqu'à présent. C'est notre droit et je déclare qu'il serait injuste de créer un régime politique qui nous prive de notre droit. C'est ce qui se passe dans de nombreux pays. Je vais vous en donner un exemple bien que le cas soit quelque peu différent.

/Dans le district...

Dans le district fédéral des Etats-Unis il y a plus d'un million d'habitants, soit plus que de Juifs en Palestine et ils n'ont pas de droits civiques. Ils n'ont pas ce droit qu'a tout Américain dans l'un quelconque des Etats d'élire son gouverneur. Ils en ont été privés pour une raison d'ordre général. C'est le centre du pays qui appartient aux 48 Etats et parce qu'ils ont le privilège d'y habiter, ils n'ont pas les mêmes droits qu'un citoyen de l'Ohio, du Minnesota ou d'un autre Etat. De sorte que ce droit n'est pas toujours absolu.

Lorsqu'un droit d'intérêt primordial peut supprimer ce droit de libre disposition, aucun pays ne reconnaîtra, ni la Perse ni la France, le droit d'un de ses ressortissants de se dire indépendant. Il existe certains droits de libre disposition et lorsque je dis que le droit des Juifs de revenir dans leur pays est le droit de notre peuple de vivre ici à égalité dans la famille mondiale, il s'agit d'un droit d'importance primordiale applicable à la Palestine et par conséquent aucun régime, même pas l'Etat arabe, ne devrait être créé, même une tutelle ou un mandat, qui empêche la libre jouissance de ce droit. Voilà pourquoi nous nous y opposons. Ce n'est pas tellement une question de temps, mais étant donné l'existence d'un cadre politique suffisant, il ne peut être sauvegardé que s'il y a indépendance et si les Juifs sont en majorité. Car alors les Juifs pourront revenir s'ils sont persécutés. Je ne nommerai aucun pays, disons la Patagonie, mais si les Juifs sont en danger d'y être massacrés ou persécutés, ils pourront revenir ici s'il y a de la place pour eux, parce que l'autorité y veillera et le peuple juif dans son ensemble. - je ne dis pas seulement tous les Juifs - jouira du même régime que les autres peuples. Là est la question cruciale, ce n'est pas une question de temps.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Je suppose que M. Ben Gurion a écouté l'exposé de M. Weizmann qui a recueilli des applaudissements si enthousiastes de la part du public. Cet exposé préconise le partage de la Palestine en deux Etats. J'aimerais entendre l'opinion de M. Ben Gurion sur ce point.

/Je ne parle

Je ne parle pas de son opinion personnelle car elle est plus ou moins connue, mais de l'opinion de l'Agence juive. Je ne demande pas une réponse immédiate. Je préférerais de beaucoup une opinion réfléchie de l'Agence juive après délibération. Je me permettrai de souligner que j'aimerais voir cette opinion réfléchie représenter l'opinion de l'Agence juive sur un plan éventuel d'une fédération des deux Etats, de l'Etat juif et de l'Etat arabe, en Palestine après le partage. Je ne veux pas dire une fédération à cadre rigide, mais une sorte de confédération souple dans laquelle le caractère indépendant de l'Etat juif serait complètement sauvegardé. Je pose la question mais je ne demande pas de réponse immédiate.

M. BEN CURION : Qu'il me soit permis de présenter deux observations à ce sujet. L'une est que M. Weizmann jouit d'une telle considération auprès du peuple juif et il occupe une place si importante dans notre histoire et parmi nous qu'il a le droit de parler pour lui-même sans mandat. Vous avez entendu son point de vue. J'ai eu également le plaisir de l'entendre. Puisque vous n'insistez pas pour avoir ma réponse immédiatement sur le projet de partage, je ne vous la donnerai pas mais je vous dirai que nous avons déclaré au Gouvernement l'année dernière et cette année, que nous croyons qu'il est possible, ainsi que nous demandons, que nos droits au moins sur la partie occidentale de la Palestine soit reconnus entièrement et que la Palestine occidentale constitue un Etat juif. Nous croyons que c'est possible. Nous y avons droit, nous sommes disposés à examiner toute offre d'un Etat juif sur un territoire d'une superficie inférieure à celle de l'ensemble de la Palestine. Nous l'examinerons, mais je suis heureux que vous ne me demandiez pas de fournir un projet complet.

Quant à la question de la fédération, j'ai déjà précisé auparavant que cela dépend du sens que vous donnez au mot fédération. Si vous dites un "Etat fédératif" cela veut dire que l'Etat juif sera un Etat indépendant. Prenons, par exemple, l'Australie. Bien que l'Australie fasse partie de

/l'Empire

L'Empire britannique, elle est indépendante. Lorsque l'Angleterre entre en guerre, l'Australie peut rester neutre, et réciproquement lorsque l'Australie entre en guerre l'Angleterre peut ne pas se joindre à elle. Elle a ses propres représentants, bien qu'elle fasse partie d'un groupe plus vaste dans une libre association.

Si vous voulez dire que l'Etat juif serait fédéré avec d'autres Etats, tout en restant indépendant et en faisant partie des Nations Unies, nous sommes parfaitement consentants. En fait, nous nous en réjouissons si ce devait être pour le profit de tous les peuples de cette région et si c'était le vœu des Nations Unies. Mais si vous voulez parler d'un Etat fédératif tel que les Etats-Unis avec leurs 48 Etats, - New-York est un Etat, mais en fait il n'y a qu'un seul Etat, les Etats-Unis qui constituent un Etat comme la France et le Royaume-Uni bien qu'il existe le Pays de Galles, l'Ecosse et l'Angleterre. Si vous concevez l'Etat juif partie d'un Etat fédératif comme New-York fait partie des Etats-Unis, vous niez l'Etat juif et l'indépendance juive. Nous nous y opposerions. Un tel plan ne signifierait pas un Etat juif.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Je crois que vous n'avez pas compris lorsque j'ai parlé d'une confédération souple.

M. BEN-GURION : Nous sommes prêts à faire partie non d'une fédération souple mais d'une fédération beaucoup plus étroite avec égalité de régime en tant que peuple libre et égal, qu'il s'agisse de fédération ou de confédération. Cette solution n'exclut pas la fédération d'un Etat juif avec certains des Etats voisins.

Le PRESIDENT : Y a-t-il des membres qui désirent poser une question. Dans la négative, nous leverons la séance jusqu'à demain à 9 h.

/ M. BEN GURION

M. BEN CURION : Permettez-moi avant de me retirer de vous exprimer à chacun de vous ma reconnaissance pour votre patience et votre bonté en posant vos questions et en écoutant mes réponses. Je sais que vous voulez savoir la vérité et dans la mesure où mes collègues et moi-même pouvons vous y aider, nous le désirons. Je vous suis reconnaissant de votre patience et de votre bonté.

Le PRESIDENT : Nous vous remercions M. Ben Gurion. Les membres de la Commission vont maintenant se retirer pour se réunir en séance privée.

(La séance est levée à 13 h. 25).
